

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2018 À 09 H 30

(Convocation du 09 février 2018)

Aujourd'hui vendredi Seize Février Deux Mil Dix-huit à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOUE.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Marie-Hélène VILLANOUE
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Arielle PIAZZA
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN

EXCUSES :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

M. Nicolas BRUGERE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H jusqu'à 10h13
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h05
Mme Brigitte COLLET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h50
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h15
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h50
M. Marik FETOUEH à M. Jacques MANGON à partir de 11h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h05
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-François EGRON à partir de 11h30
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h10
M. Alain TURBY à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Christine BOST à partir de 11h45

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE à 9 HEURES 43

COMMUNICATIONS

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES

Communication effectuée

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes chers collègues, nous allons commencer nos travaux, si vous le voulez bien.

Je voudrais d'abord accueillir parmi nous un nouveau Conseiller métropolitain. Vous savez que Monsieur Jacques COLOMBIER est devenu Député européen du fait de sa position sur la liste du Front National, et donc il est remplacé au Conseil municipal de Bordeaux et dans notre Conseil métropolitain par Monsieur François JAY que je suis heureux d'accueillir parmi nous. On peut l'applaudir, c'est la tradition.

Applaudissements

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Je vais demander à Madame IRIART de bien vouloir assurer le secrétariat de la séance avec l'aide, si besoin est, de Monsieur DUPRAT.

Madame IRIART.

Mme Dominique IRIART : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, dans les affaires groupées, les 20 et 21 portent sur les désignations. Les noms des personnes proposées figurent dans l'ordre du jour qui est déposé sur table.

L'affaire 36, délégation de Madame TERRAZA, « Dispositif métropolitain d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos, ou sans assistance électrique, de tricycles pour adulte avec ou sans assistance électrique, salariés des entreprises, collectivités et établissements publics – Décision - Autorisation » est retirée.

M. le Président Alain JUPPÉ : Attendez, pardon de vous interrompre, nous avons aussi retiré la délibération n°3 : « Création d'un syndicat mixte des transports girondins ». Ceci mérite quelques explications. Vous savez que nous demandons, depuis maintenant plusieurs années, la constitution de ce syndicat mixte pour assurer une meilleure cohérence de nos politiques de mobilité. La Région est en train de le mettre en place et nous a saisis de sa proposition. Cette proposition, nous l'avons examinée en Bureau et nous avons considéré qu'elle ne nous convenait pas sur trois points.

- Le premier, c'est le périmètre du Comité de bassins qui nous était proposé, qui regroupait le Département de la Gironde et le Département du Lot-et-Garonne. Nous ne voyons pas bien la pertinence de ce regroupement.

- Deuxième point de difficulté, la gouvernance de ce Comité de bassins. Nous pensons que la Métropole, compte tenu des tensions qui existent sur son territoire en matière de mobilité, a vocation à assurer la présidence de ce Comité.
- Et troisièmement, à quoi va servir ce syndicat ? Nous aurions aimé un engagement plus précis sur ses objectifs opérationnels. Je cite en particulier le développement des TER vers ce que nous avons appelé un véritable RER métropolitain, le développement du covoiturage, le développement des cars express qui peut faciliter le déplacement pendulaire dans certains secteurs.

C'est la raison pour laquelle nous avions préparé une délibération négative en refusant la proposition de la Région. Depuis lors, le Président de la Région m'a écrit une lettre du 8 février. Nous avons eu des contacts avec lui, Monsieur ANZIANI, moi-même, et Monsieur ROUSSET nous a indiqué qu'il était prêt à revoir un peu sa position. D'abord sur le périmètre. Il convient qu'intégrer l'ensemble du Département du Lot-et-Garonne n'a pas beaucoup de sens. On peut élargir la Gironde à des territoires limitrophes comme Biscarrosse où la logique de mobilité est quand même très proche de ce qui se passe autour du Bassin d'Arcachon, ou bien certains secteurs du Lot-et-Garonne comme le Marmandais qui souhaite se rapprocher de la Métropole. En revanche, Agen ou Villeneuve-sur-Lot ne nous paraissent pas relever de la même problématique. Donc, la Région est prête à revoir le périmètre.

Sur la gouvernance, le Président de la Région a dit qu'il convient tout à fait que la présidence pourrait revenir à la Métropole. Il faudra voir comment on peut formaliser cet accord.

Puis, enfin, nous pensons qu'il serait utile de signer avec la Région une sorte de protocole d'accord ou de document-cadre qui fixe les objectifs que j'ai rappelés sur les cars express, etc. Je ne vais pas reprendre ce que j'ai dit.

Nous poursuivons la discussion avec la Région et c'est la raison pour laquelle j'ai retiré ce projet de délibération qui vous sera soumis dans des termes nouveaux lorsque cette discussion avec la Région aura abouti.

Voilà. Pardon Madame la Secrétaire de séance. Vous pouvez appeler maintenant les dossiers regroupés.

Mme Dominique IRIART : Donc au titre des affaires regroupées :

Affaires regroupées :

- ✓ Délégation de Monsieur le Président, affaire n°1,
- ✓ Délégation de Monsieur Franck RAYNAL, affaire n°2,
- ✓ Délégation de Madame Virginie CALMELS : affaires n°5 et 7 à 9,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick BOBET : affaires n°10 à 16,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON : affaires n°18 et 19,
- ✓ Les 20 et 21 ont été vues,
- ✓ Délégation de Monsieur Jacques MANGON : affaires n°22 à 28,
- ✓ Délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : affaires n°30 et 31,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PUJOL : affaires n°32 et 33,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel DUCHÈNE : affaire n°34,
- ✓ Délégation de Madame Brigitte TERRAZA : affaires n°36 et 37,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean TOUZEAU : affaire n°38,
- ✓ Délégation de Monsieur Dominique ALCALA : affaires n°41 à 43,

- ✓ Délégation de Monsieur Michel HERITIÉ : affaire n° 44,
- ✓ Délégation de Monsieur Max COLÈS : affaires n°45 et 46,
- ✓ Délégation de Monsieur Kévin SUBRENAT : affaire n°47.

M. le Président Alain JUPPÉ : Comme d'habitude, je vais demander s'il y a des votes à signaler.

Monsieur Max GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, donc, la 10, 12, 13, 15, les VEFA : contre, je ne développe pas. La délibération 44, soutien à la Ville de Floirac, uniquement sur la notion que la sécurisation des lieux publics, comme les abords de l'ARENA, doit relever de la Police nationale. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Est-ce qu'il y a d'autres indications de vote ? Sous ces réserves et les non participations au vote, dont il est pris note, les délibérations regroupées sont adoptées.

M. Max GUICHARD : Pardon, Monsieur le Président, sur la deuxième, la 44, c'est abstention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Abstention sur la 44. Très bien. C'est noté.

Affaires regroupées :

Monsieur JUPPÉ

1 Bordeaux Métropole : une haute qualité de vie dans une métropole européenne - Projet de mandature 2014-2020 - Actualisation

Unanimité

Monsieur RAYNAL

2 Pessac - Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Inno Campus. Projet Coeur de Bersol - Cession d'un bien immobilier d'une emprise d'environ 13 816 m² avenue Gustave Eiffel et rue Jean Perrin - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur DUPRAT

3 Création d'un syndicat mixte transports girondin - Décision - Autorisation

Affaire retirée

Madame CALMELS

5 Office de tourisme et des congrès métropolitain (OTCM) - subvention de fonctionnement 2018 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Madame CALMELS

7 Convention de partenariat 2018 entre Bordeaux Métropole et l'Agence de développement touristique de la Gironde - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Madame CALMELS

8 Tall Ship Regatta 2018 - Critères d'attribution du dispositif d'aide financière aux stagiaires navigants sur les grands voiliers et mode opératoire pour Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

Madame CALMELS

9 Contrôle des comptes et de la gestion de l'association Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole (OTCM) - Information

Communication effectuée

Monsieur BOBET

10 LE TAILLAN-MEDOC - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 20 logements individuels locatifs, 45, avenue du Stade - Emprunts d'un montant total de 2.328.379 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote :
Madame CHAZAL

Monsieur BOBET

11 SAINT-MEDARD-EN-JALLES - SA d'HLM Clairsiennne - Charge foncière et construction de 25 logements collectifs locatifs , sise, 49 rue Jean Dupérier - Emprunts d'un montant total de 2.497.551 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur BOBET

12 VILLENAVE-D'ORNON - SA d'HLM Clairsiennne - Acquisition en VEFA de 15 logements collectifs locatifs, sise, 299 route de Toulouse - Emprunts d'un montant total de 1.257.813 euros des types PLAI, PLUS et PLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Monsieur BOBET

13 VILLENAVE-D'ORNON - SA d'HLM Logis Atlantique - Acquisition en VEFA de 9 logements collectifs locatifs, sise, 50 avenue Georges Clémenceau- Emprunts d'un montant total de 940.108 euros des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Monsieur BOBET

14 BORDEAUX - SA d'HLM Le Foyer - Charge foncière et construction de 22 logements collectifs locatifs , sis, 72 cours Dupré Saint Maur - Emprunts d'un montant total de 2.267.185 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur BOBET

15 MERIGNAC - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 15 logements collectifs locatifs, 23, avenue de la Forêt - Emprunts d'un montant total de 1.793.357 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote :

Monsieur BOBET

16 BEGLES - SA d'HLM ICF Habitat Atlantique - Réhabilitation lourde de 100 logements collectifs locatifs sociaux, sis "Le Dorat 2", 53-55 rue Durcy - Emprunt d'un montant de 4.235.874 euros de type PAM auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

18 Politique voyages et déplacements de Bordeaux Métropole, ville de Bordeaux et CCAS de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON**19 Ajustements d'effectifs et d'organigrammes – Décision - Autorisation****Unanimité****Madame IRIART****20 Représentation de Bordeaux Métropole au Conseil d'administration de l'Université de Bordeaux - Désignation - Autorisation****Unanimité – Désignation effectuée****Madame IRIART****21 Représentation de Bordeaux Métropole au Conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne - Désignations - Autorisation****Unanimité - Désignations effectuées****Monsieur MANGON****22 PESSAC - 25-27 rue Eugène et Marc Dulout - Déclassement anticipé des parcelles BR n° 162 et BR n° 165 (superficie de 705 m²) pour le déplacement du poste de transformation Gambetta - Décision - Autorisation****Unanimité****Monsieur MANGON****23 PESSAC - 25-27, rue Eugène et Marc Dulout - Cession d'un bien immobilier d'une surface d'environ 705 m² à détacher des parcelles cadastrées BR 162 et 165 - Décision - Autorisation****Unanimité****Monsieur MANGON****24 Bordeaux - Opération d'intérêt national Euratlantique - Rue Clément Thomas et rue Elvira Guerra - Cession d'emprises foncières à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique (EPABE) - Décision - Autorisation****Unanimité****Monsieur MANGON****25 PESSAC - Avenue de Canejan - Acquisition de la parcelle HR 15 - Décision - Autorisation****Unanimité****Monsieur MANGON****26 BORDEAUX - Cession à la Société anonyme (SA) d'Habitation à loyer modéré (HLM) Domofrance des immeubles bâtis sises 12, place Saint Martial et 10, quai de Bacalan - Modification de la délibération n° 2016-779 du 16 décembre 2016 - Décision - Autorisation****Unanimité**

Monsieur MANGON

27 BORDEAUX - Cession de l'immeuble en nature de terrain sis 8, rue Bonnefin cadastré AS 274 d'une contenance de 298 m² - Modification de la délibération n°2017-568 du 29 septembre 2017 - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur MANGON

28 LE TAILLAN-MEDOC - Avenue de la Boëtie - Transfert en pleine propriété de l'immeuble bâti cadastré AT 279/282/285 - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur ROSSIGNOL-PUECH

30 Pessac - Mise à disposition d'un terrain propriété de Bordeaux Métropole pour la création et l'animation d'un jardin partagé - Convention entre Bordeaux Métropole, la ville de Pessac et l'association "Incroyables comestibles Pessac" - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur ROSSIGNOL-PUECH

31 Demande de cofinancements - Opportunité d'acquisition d'un lot de parcelles agricoles sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave (presqu'île d'Ambès) - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur PUJOL

32 Bègles - Ouverture ponctuelle impasse Durcy - Projet de voirie - février 2018 - Confirmation de décision de faire - Autorisation

Unanimité

Monsieur PUJOL

33 Commune de Bouliac - Aménagement de l'avenue de la Belle étoile - CODEV 2015 - 2017 avenant N° 1 Tronçon compris entre l'avenue du Domaine de Vialle et le chemin de Mélac - Fonds de concours au titre de l'éclairage public - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur DUCHENE

34 Syndicat mixte du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SYSDAU) - Actualisation de la Participation financière 2017 - Décision - Approbation

Unanimité

Madame TERRAZA

36 Dispositif métropolitain d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargo avec ou sans assistance électrique, de tricycles pour adulte avec ou sans assistance électrique - Salariés des entreprises, collectivités et établissements publics - Décision - Autorisation

Affaire retirée

Madame TERRAZA

37 Dispositif métropolitain d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos avec ou sans assistance électrique, de tricycles pour adulte avec ou sans assistance électrique - particuliers - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur TOUZEAU

38 Floirac - Renouvellement urbain du quartier de Dravmont - Réalisation d'une étude technique et financière pour l'enfouissement de la ligne à haute tension - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur ALCALA

41 Contrat pour un engagement responsable des acteurs de la propreté urbaine - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Monsieur ALCALA

42 Centre Technique de l'environnement de Bègles - Protocole de fin de contrat (avenant n°9) - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur ALCALA

43 Complexe thermique des Hauts de Garonne - avenant n°6 - Protocole de fin de contrat (avenant n°7) - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur HERITIE

44 Soutien à la ville de Floirac dans le cadre de l'ouverture de Bordeaux Métropole Arena - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Monsieur COLES

45 Marché d'intérêt national de Bordeaux Brienne - Dévoiement du réseau adduction eau potable rue Carle Vernet - Participations de la Régie du MIN et de la Métropole - Offre de concours de la régie du MIN - Convention pour le financement et la réalisation de ces travaux avec Suez - Décisions - Autorisations

Unanimité

Monsieur COLES

46 Marché d'intérêt national de Bordeaux Brienne - Exercice 2018 - Budget prévisionnel - Information

Communication effectuée

Monsieur SUBRENAT

47 Plan de prévention des risques technologiques - PPRT DPA, AKZO Nobel, COBOGAL sur la commune d'Ambès - Consultation de Bordeaux Métropole par M. le Préfet - Avis consultatif - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

Nous pouvons passer maintenant aux délibérations dégroupées. On va modifier un petit peu l'ordre de présentation. Il faut que le rapport sur la situation du développement durable soit débattu avant le Débat d'orientations Budgétaires et je souhaite que le Débat d'orientations Budgétaires vienne en tête de nos délibérations. Donc, on va commencer par la 40 suivie de la 17.

Sur la délibération n°40, c'est Madame WALRYCK qui nous la présente.

Affaires non regroupées :**Madame WALRYCK**

40 Rapport sur la situation du développement durable - Présentation

Madame Anne WALRYCK présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame la Vice-présidente. Il y a d'autres demandes de parole des Vice-présidents ? Monsieur MANGON ?

M. Jacques MANGON : Oui, Monsieur le Président, Chers collègues, quelques mots pour d'abord féliciter Anne WALRYCK de la qualité de travail qui nous est présenté.

En complément, souligner que c'est vrai que, souvent, il y a beaucoup de labels, il y a tout un jargon qui accompagne cette démarche-là et on peut parfois se demander si derrière il y a beaucoup d'actions. Or, je voudrais en témoigner sur un domaine où nous sommes associés à l'action que mène Anne WALRYCK qui est celui de la constitution par Bordeaux Métropole d'un outil industriel au service de la transition énergétique. Comme vous le savez, le groupe RÉGAZ est en train de mettre au point sa mutation pour devenir désormais un groupe qui, non seulement assurera ses missions classiques au travers d'entreprises connues, mais qui désormais va essayer d'explorer de nouveaux champs. Sa transformation en Bordeaux Métropole Énergie traduit bien la volonté qui a été exprimée parfaitement par Anne WALRYCK de se doter d'outils concrets, d'actions sur le terrain. Nous avons cette chance ici dans la Métropole d'avoir un outil industriel au service de cette transition énergétique dans les domaines où il pourra aider. C'était un petit témoignage que je voulais apporter du caractère opérationnel de ce qui nous est présenté. Bordeaux Métropole est totalement investie dans la traduction sur le quotidien des orientations qui

nous sont présentées ici. Donc, je voulais féliciter, une fois de plus, Anne WALRYCK du travail qui est mené.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, effectivement il faut féliciter Madame la Vice-présidente de tout ce travail qui est fait en commun avec les services et toutes les délégations. Il y a beaucoup de choses intéressantes dans son rapport. Il va très loin et il tient bien compte des orientations que nous avons votées tous ensemble en 2016 et même avant. Mais je ferai ressortir quelques autres points saillants par rapport à ce que vous avez dit, Madame la Vice-présidente, et quelques réflexions positives.

Notamment sur le territoire à énergie positive, c'est une belle chose. Il y a eu plein de choses. Les familles à énergie positive ont été un beau résultat. Ne pourrait-on pas axer un peu plus, cette fois-ci, ces familles à énergie positive sur la consommation d'eau ? Il y a des efforts qui ont été faits avec la distribution des robinets, mais je pense qu'aujourd'hui, nous avons tous des questions à nous poser sur la ressource en eau et je pense que nous pourrions peut-être aller plus loin.

Concernant la ville respirable et l'apaisement de circulation, je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus. Il faut que toutes nos villes soient apaisées et respirables. Ce que je proposerais, moi, dans un premier temps, c'est que les capteurs soient positionnés dans toutes nos villes hors rocade parce qu'ils sont beaucoup intra-rocade et la pollution dans nos villes est quand même assez énorme vu la circulation qui s'y propage et qui vient de l'extérieur de la Métropole. La ville respirable, c'est aussi des transports en commun efficents pour toutes les communes, surtout si on veut venir à des zones restreintes de circulation, il faut que tous nos concitoyens puissent avoir accès à des transports réguliers et fiables.

Un point qui me tient à cœur et vous le savez, c'est tout ce qui touche à l'agriculture. Il y a beaucoup de choses qui ont été faites sur l'agriculture. Là, effectivement, c'est aussi une belle transversalité parce que cela touche l'eau de la ville, comment nous l'habitons. Il y a un point qui n'a pas été souligné dans ce rapport, c'est ce que nous avons fait avec l'accès à l'eau potable pour la vallée maraîchère. C'est une grande avancée puisque les normes européennes et sanitaires obligent les maraîchers à laver leurs légumes avec de l'eau potable et je pense que, là aussi, nous sommes sur la bonne voie sur le respect et la protection pour nos zones agricoles. Voilà, merci Madame la Vice-présidente. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, j'interviens en tant que Commissaire avec mon ami Jean-Claude FEUGAS de la Commission Haute qualité de vie (HQV) et je tiens à féliciter Anne WALRYCK d'avoir intégré dans son rapport les débats que nous avons eus et que nous avons su faire évoluer et je la remercie fortement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques observations qui prouvent tout au moins l'intérêt que nous portons à cette problématique et au travail effectué que vous nous présentez aujourd'hui, Madame la Vice-présidente. Cet intérêt nous amène à poser un regard que vous pouvez qualifier effectivement parfois d'exigeant, mais sachez en tout cas qu'il n'est jamais polémique et qu'il ne se situe jamais dans la surenchère, mais que, bien au contraire, nous aspirons à vouloir faire des

observations que vous pouvez considérer comme avant tout constructives dans un souci d'amélioration de nos politiques dans ce secteur.

Je dirais tout d'abord que nous partageons, et c'est déjà pas mal, à 100 % les trois orientations stratégiques que vous nous assignez. Je les cite :

- Accélérer la transition énergétique du territoire pour devenir une des premières métropoles à énergie positive à l'horizon 2050. Nous approuvons à 100 %.
- Deuxième objectif : protéger et mieux valoriser les 50 % d'espaces naturels et agricoles, nous approuvons aussi.
- Instaurer une solidarité durable comme fondement de bien-être partagé, même observation.

Ces orientations sont, pour nous, tout à fait souhaitables, tout à fait louables, mais là où nous nous montrons peut-être un peu trop exigeants, c'est que nous souhaiterions qu'elles deviennent le véritable fil directeur commun à toutes les politiques publiques de la Métropole au quotidien. C'est-à-dire que l'on n'en parle pas qu'aujourd'hui, mais qu'à chaque Conseil de Bordeaux Métropole, dans le cadre des politiques transversales qui nous sont exposées, ces impératifs-là, au nom de la transversalité que doit revêtir votre délégation, ces objectifs-là soient sans cesse rappelés.

J'interviens très brièvement sur quelques politiques que vous définissez.

Première : lutter contre le changement climatique. Sans rappeler en préambule dans ce chapitre les objectifs nationaux et internationaux dans le protocole de Kyoto, le plan climat national de 2004 qui fixe une baisse de 75 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 ainsi que le paquet énergie climat de Bruxelles qui a fixé en 2008 et pour 2020, c'est-à-dire pour demain, la règle de ce qu'on appelle des 3 x 20 : 20 % de sobriété, 20 % d'efficacité, 20 % d'énergies renouvelables consommées. On est obligé de constater ensemble que nous n'y sommes pas. Au demeurant, ce que nous regrettons, c'est de ne pas avoir de données sur ces points fondamentaux pour mesurer notre efficacité réelle dans la politique de lutte contre le changement climatique. Les réseaux de chaleur se développent et c'est très bien, heureusement, mais à quel pourcentage de la part d'énergies renouvelables sommes-nous aujourd'hui ? À la lecture du rapport, nous n'avons pas de chiffres très précis alors que les objectifs, eux, sont chiffrés et que nous devons tendre le plus possible vers ces objectifs avec, vous me l'accorderez, un retard certain, qui n'est pas qu'un retard de la Métropole, mais un retard de notre pays pour respecter ces engagements internationaux et européens.

Ensuite, la deuxième politique consiste à accompagner la rénovation énergétique de l'habitat. Nous rappelons que l'objectif fixé par le plan climat est de 9 000 logements rénovés par an. C'était d'ailleurs l'objectif du précédent plan climat. Nous en sommes à 1 860. 9 000 prévus, 1 860 exécutés, c'est-à-dire 20 % de l'objectif. Le lancement de la plateforme de rénovation énergétique Ma Rénov, début 2017, va sans doute accélérer le processus, mais pas suffisamment pour rattraper le retard. Je rappelle que Bordeaux Métropole, c'est 350 000 logements dont 60 %, soit 210 000, datent d'avant 1974, date de la première réglementation thermique, et nécessitent une rénovation complète. À ce rythme, il nous faudrait 113 ans, vous m'entendez bien, 113 ans pour rénover tout le parc, au rythme actuel. Et si nous parvenons à respecter les 9 000 que vous nous assignez, ce que nous souhaitons, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent, en 23 ans, on peut, ce qui serait tout à fait acceptable, atteindre l'objectif, mais à condition de respecter les 9 000 rénovations annuelles.

Autre politique, c'est la Métropole mobile. J'interviendrai uniquement sur un point - il y aurait beaucoup de choses à dire, mais par souci d'économiser notre temps - sur le vélo. Vous expliquez que le club de la mobilité qui est co-animé par Bordeaux Métropole, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Chambre de

Commerce a abouti à une communication sur l'indemnité kilométrique vélo, mais pour nous, l'idéal serait que Bordeaux Métropole montre l'exemple en la mettant elle-même en place pour ses agents. Je vous certifie que cela boosterait la part modale du vélo qui est certes en augmentation, 7 %, mais deux fois inférieure à l'objectif fixé pour 2020 qui est de 15 %. Ce qui signifie qu'il faut doubler les efforts en deux ans ou bien revoir ces objectifs à la baisse.

Avant-dernière politique dont je voudrais parler, celle qui consiste à préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources. Nous ne pouvons qu'agrémenter à ce que vous rappelez en page 2 du document, je cite : « Sur l'ensemble de la planète, 60 % des milieux naturels ont été dégradés au cours des 50 dernières années. La destruction et la fragmentation des milieux naturels liées en particulier à l'urbanisation croissante et au développement des infrastructures de transport ou à la surexploitation des ressources affectent tout particulièrement la biodiversité qui est pourtant nécessaire aux besoins fondamentaux des humains et dont dépendent des pans entiers de nos économies ». J'ajoute également, et vous le savez comme moi, que c'est l'équivalent d'un département français, la superficie d'un département français de zones naturelles ou agricoles qui disparaît chaque année de la surface de notre pays. Vous faites bien de rappeler cette urgence-là. Nous, nous voulons la décliner localement - permettez-moi de le faire - en évoquant simplement un projet urbain, celui de la Jallère où nous avons 40 ha qui appartiennent à la Métropole qui sont actuellement en friches naturelles et qui sont classés au Plan local d'urbanisme (PLU) en zone AU, c'est-à-dire zone à urbaniser. Est-ce que la Métropole, forte des principes que vous avez rappelés et que nous partageons, ne pourrait pas choisir de modifier la nature de ce zonage de près de 40 ha en le passant en zones naturelles génériques afin de remédier à un constat que je viens de rappeler ? Au lieu de cela, apparemment, ces 40 ha vont être vraisemblablement urbanisés, mis à part un corridor de quelques hectares qui va être laissé à l'agriculture urbaine, et quelques autres hectares de zones humides qui vont être sanctuarisés, le tout au milieu d'un quartier urbain.

Dernière observation sur ces politiques, c'est la lutte contre la pollution de l'air. Le document rappelle que la pollution atmosphérique est responsable d'une centaine d'hospitalisations par an sur la Métropole et de 200 décès annuels. Je rappelle que la pollution de l'air - il est important que nous en soyons tous conscients - c'est la troisième cause de mortalité dans ce pays. La première, vous le savez, c'est le tabac. La deuxième, c'est l'alcool. Je crois que l'alcool, c'est à peu près 49 000 décès par an. La pollution de l'air, c'est 48 000. On se rapproche de la deuxième. C'est une bonne raison pour prendre extrêmement au sérieux la lutte contre la pollution de l'air. À cet égard, le rapport indique, comme l'an dernier, que depuis 10 ans, l'ensemble des polluants mesurés sur l'agglomération est en baisse. Cela est vrai sauf au niveau des axes de circulation majeurs. En tout cas, c'est ce que dit ATMO Nouvelle Aquitaine. Nous attendons à ce sujet les résultats des capteurs installés par ATMO sur les boulevards bordelais jusqu'à la mi-janvier 2018. Je ne crois pas qu'ils soient encore indiqués, et vous nous parlez des ZCR, c'est-à-dire des Zones de Circulation Restreinte, c'est très bien, mais cela risque d'affecter essentiellement le centre-ville qui n'est pas actuellement la zone la plus concernée par la pollution de l'air. Je pense que s'il faut des zones de circulation restreinte, il faut aussi s'intéresser aux zones qui sont actuellement les plus concernées par la pollution de l'air, c'est les boulevards, c'est la rocade, c'est les pénétrantes, c'est là où il y a un véritable enjeu en termes de santé publique.

Nous attendons également l'étude sur la qualité de l'air aux abords des paquebots de croisière maritime, vous le savez, que la Métropole a commandée à ATMO pour le printemps.

Ainsi, je termine. Ce rapport développement durable 2016 nous indique que la Métropole avance sur un certain nombre de questions, mais nous, nous considérons que ce rythme

n'est pas suffisamment soutenu. Nous aimerais que l'on aille encore plus vite sur ce terrain-là et nous considérons également que nos politiques ne sont pas suffisamment transversales sur ce sujet du développement durable. Voilà.

Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'aborde, comme chaque année, ce rapport d'étape dans un esprit de co-construction. Je crois que nous pouvons lire que les enjeux de développement durable sont aujourd'hui partagés sur tous les bancs, comme on dit à l'Assemblée, et que le but est de compléter voire d'activer les ambitions de notre Métropole. Je voudrais qu'un principe prédomine dans notre ambition de développement durable, que la réalité des conditions de vie au présent des habitants préside à la conception de l'avenir et que l'incitation l'emporte toujours sur la pénalisation. On ne peut pas exiger d'efforts de la population sans lui faciliter les conditions de cet effort. À Bordeaux, la rigueur, la rapidité de mise en place des conditions de stationnement font que les habitants oublient les enjeux écologiques qu'ils sous-tendent et les prennent en grippe. Nous n'obtiendrons pas l'adhésion de la population en lui faisant constamment, au propre comme au figuré, payer la facture des évolutions nécessaires.

Ce rapport, Madame WALRYCK l'a dit elle-même, connaît deux difficultés. Le transfert de la compétence à la Métropole, ce qui amène à des superpositions de chiffres quand nous en disposons, et l'hétérogénéité des centres urbains. La question de l'agriculture urbaine doit être étudiée en fonction de ces différences. Je signale d'ailleurs que l'agriculture urbaine, d'une manière générale, doit être étudiée avec réflexion et hauteur de vue, car si la Métropole avait l'ambition d'être une métropole nourricière, que nous vendrait alors le Lot-et-Garonne ? Des parpaings ? Je pense qu'il ne faut pas qu'une métropole qui assèche déjà une grande partie des emplois ait l'ambition de remplacer nos territoires ruraux. C'est une notion tout à fait générale, mais qui impacte aujourd'hui nos territoires ruraux et qui les inquiète surtout.

Enfin, le fait de vouloir aborder tous les enjeux du développement durable de l'épanouissement des populations jusqu'aux zones économiques d'énergie brouille un peu les enjeux proprement écologiques. Vous l'avez, d'ailleurs, évoqué, Madame WALRYCK, je pense qu'il est absolument nécessaire de mieux définir le débat, les enjeux, et de définir surtout des paramètres ensemble dont nous pourrons suivre précisément, dans tous les domaines, l'évolution d'année en année. Je vous en proposerai un tout à l'heure.

Un exemple justement de paramètre, c'est la prévision de 9 000 rénovations par an pendant 40 ans dont 3 000 seraient effectuées aujourd'hui, d'ailleurs, alors que l'on nous dit qu'il y en a 1 860. Nous ne savons pas le détail de ces rénovations. S'agit-il de rénovations aidées ou pas ? Il est, en tout cas, tout à fait certain qu'il faut ici accélérer de manière majeure.

Le chapitre de la mobilité est, bien sûr, essentiel. La disposition modale que vous nous présentez dépend évidemment de deux facteurs - et j'y reviendrai pour l'un - qui doivent être pris en compte : la question de l'âge et du vieillissement de la population, et la deuxième question, c'est que les femmes sont les premières utilisatrices de la ville et qu'il y a peut-être des réflexions à avoir dans ce sens.

La deuxième question, je dirais, c'est la variation de cette distribution modale, selon le temps et sur le temps en extérieur. J'avoue faire une demande ou une proposition : la fermeture du Pont de pierre est-elle obligatoirement constante et totale ? Autrement dit, quand les intempéries sont très fortes, ne pourrait-on pas imaginer de rouvrir le Pont de pierre à la circulation motorisée, car il y a, à ce moment, moins de vélos ? Ils peuvent

éventuellement prendre des risques et on pourrait dire que l'on rouvre exceptionnellement le Pont de pierre comme on annonce que le Pont d'Aquitaine sera ouvert ou fermé. C'est simplement une proposition.

Je voudrais parler davantage de l'effort fait en faveur de l'électromobilité comme on le dit savamment. Celle-ci a un rôle majeur dans le combat contre la pollution de l'air. Je constate, une fois de plus, qu'aucune incitation n'est faite pour l'achat de véhicules électriques, ni en termes d'aides financières comme c'est le cas à Paris, ni en termes de facilités de stationnement, ce qui aurait un impact considérable, ni en termes d'achats groupés par nos collectivités elles-mêmes, comme pour leurs salariés. Avouons pourtant que si la préférence était donnée par les ménages, où chacun a besoin de se déplacer pour son travail, d'un véhicule électrique non polluant, généralement de taille plus réduite comme second véhicule, un pas important serait fait en termes de bruit, d'encombrement, mais bien sûr surtout de pollution. Ce serait, en outre, un coup de pouce à la fabrication française qui est, de ce point de vue, assez bien placée.

Je réclame régulièrement des bornes de recharge. La présentation n'est pas très claire sur combien il y en a réellement et où elles sont dans la Métropole. Il semble qu'elles soient principalement à Bordeaux, mais le point essentiel est leur utilisation. Quelle consommation, quel taux d'utilisation ? C'est là que nous verrons si le parc automobile électrique a augmenté, et si donc nos mesures sont efficaces.

J'évoque à cette occasion un sujet majeur qui n'est même pas nommé, celui des personnes âgées. Ces véhicules électriques sont particulièrement favorables pour les personnes âgées qui, vous le savez, me sont chères et vous reconnaîtrez que, dans ce domaine, je suis chaque année plus compétente. En fin de rapport, on se souvient que les personnes âgées existent et sont nombreuses. 30 % des nouveaux Aquitains ont aujourd'hui plus de 60 ans. Les Métropolitains, au passage, en sont loin puisqu'ils ne sont, d'après l'Institut National Statistiques Etudes Economiques (INSEE), que 23 % de plus de 60 ans et 13,6 % entre 60 et 75 ans. Et seulement 8,4 %, le rapport le dit, cette fois, des Métropolitains ont plus de 75 ans. C'est 10 % de plus dans la population française. Voilà une interrogation majeure dans ce travail de développement durable.

Madame WALRYCK, s'il y a un indice qui doit figurer dans ce rapport, c'est le taux de mortalité prématuée évitable dans notre Métropole et son évolution au cours des ans. S'il s'améliore, oui, nous pourrons parler de meilleures conditions de vie, pollution, etc., S'il s'améliore, nous pourrons parler d'épanouissement des populations puisque ce taux qui comptabilise les maladies évitables, cible justement tous les points dont nous avons parlé. Je l'ai cherché, pour cette année sans pouvoir le trouver précisément, le taux de mortalité de 21 % avant 65 ans n'est cependant pas très rassurant.

Si une préoccupation doit aussi tenir sa place dans ce rapport, et dans son évolution, c'est la question du vieillissement de la population qui va grandement modifier notre vision de la Métropole, de la ville en général, et des aménagements des quartiers. La longévité, vous en conviendrez, c'est par définition du développement durable même, et ici pas un mot.

J'évoquerai pour terminer l'objectif de surdensification et là, je m'éloigne un peu de la précision des chiffres. Vous nous proposez d'avoir 200 000 habitants de plus sans consommer un seul hectare de zones naturelles. Cela veut dire construire plus haut, réduire les surfaces des logements, réduire les distances entre eux, découper les maisons en T1 ou en T2 pour plus de rentabilité et transformer, comme on le voit à Bordeaux, des petits jardins en parkings. En outre, la surdensification agravera la désertification hors des métropoles et on renverra vers l'extérieur les populations fragiles comme, par exemple, les grands âgés que l'on parquera à distance des familles comme c'est déjà le cas à Paris, au lieu d'avoir la possibilité d'ajouter une pièce au logement de leurs enfants. Il faut que

nous revoyions nos schémas et densifiions davantage les villes moyennes plutôt que nos grandes métropoles.

Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CHAUSSET ?

M. Gérard CHAUSSET : Oui Monsieur le Président, chers collègues, je serai très rapide. Juste deux-trois points qui n'ont pas tellement été abordés jusque-là. C'est celui de l'eau. Madame WALRYCK l'a évoqué un peu. Je sais qu'hier soir, il y a eu un rapport au Bureau, notamment sur le schéma de ressources de substitution. Moi, je voulais quand même, je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, tirer un peu un signal d'alerte. Dire que nous sommes quand même en difficulté. Au niveau des ressources de substitution, il y a un ou deux projets, mais ils mettent vraiment beaucoup, beaucoup de temps à se mettre en œuvre. Je suis élu depuis 2001. Depuis 2001, je siège à ces différentes commissions. Depuis 2001, on parle plus ou moins de ces projets et je ne sais pas si, en 20 ans ou 25 ans, on va arriver à mettre en œuvre une ressource de substitution. Il y a quand même urgence puisque cet été, au mois de juin, on a été quasiment non pas en rupture, mais en difficulté d'approvisionnement, notamment le 21 ou le 23 juin. La population augmente sur la Métropole. Nous avons des ressources qui sont gelées suite à des difficultés de pollution. Là, ce n'est pas une critique, mais c'est pour dire que l'on est dans une inertie même si on avance un peu, qui est beaucoup trop longue et qui n'est pas à l'échelle de l'enjeu. Donc, je pense qu'il y a là urgence. Il faudrait vraiment mettre en œuvre ces deux ressources de substitution parce qu'il y a celle de Sainte-Hélène, mais il y en a aussi sur le Sud Gironde, notamment à Cabanac-et-Villagrains.

Dernier point que je voulais aborder, pour rebondir un peu sur ce que disait Madame DELAUNAY, sur les voitures électriques. Je ne sais pas si c'est à la Métropole d'apporter une prime à l'achat d'une voiture électrique. Je pense que là, c'est une compétence État. Il y a un bonus écologique qui est en cours. Je pense que notre rôle, c'est de mettre en œuvre les conditions de développement de la flotte électrique. Là, ce serait notre rôle plutôt que d'apporter une prime à l'achat d'une voiture électrique.

Après, il y a un certain nombre de dispositions qui seront prises sûrement notamment suite aux Assises de la mobilité ici localement, je ne vais pas y revenir. Après, sur l'aspect que vous avez évoqué de surdensification, je ne suis pas sûr que l'on vive dans la même ville, dans la même agglomération. La surdensification, je ne sais pas si c'est un terme extrêmement opportun sur Bordeaux Métropole qui a la même superficie que Lyon et deux fois moins d'habitants. Je ne suis pas pour la surdensification, pour le mal-être, sur faire n'importe quoi, mais je ne pense pas que l'on soit sur une position de surdensification globale. Peut-être qu'il y a des quartiers ici ou là où il y a peut-être des projets qui peuvent être controversés, contestés, mais je pense que l'on ne peut pas avoir un discours généraliste comme cela. Surtout que, je suis d'accord avec vous, il faudrait peut-être densifier certaines villes moyennes, c'est-à-dire des sous-préfectures, des villes qui sont un peu en déshérence, mais il faut aussi leur apporter du développement économique. Et je rappelle quand même qu'ici j'entends souvent la promotion du développement économique. Il nous faut du développement économique. On est d'accord. Mais si on veut du développement économique, il faut aussi en accepter les augures, c'est-à-dire les habitants qui vont avec. A quoi sert-il de faire du développement économique si on n'est pas en mesure d'accueillir les habitants ? Et qu'est-ce qui se passe aujourd'hui ? Les habitants viennent travailler ici et ils habitent à Lesparre, Pauillac, Castelnau. Je l'ai déjà dit : « Crémieu : 45 000 habitants dans le canton ». Si on n'a pas de surdensification, si on n'a pas plus d'habitants, qu'est-ce que l'on a ? De l'étalement urbain et des bouchons. Donc, il faut choisir. C'est fromage ou dessert, mais pas les deux. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur BRUGÈRE, Monsieur FELTESSE qui veut conclure.

M. Nicolas BRUGÈRE : Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. Beau projet, belle action et je voudrais insister sur un axe spécifique qui est « Aller vers le bien-être de tous », cela a été évoqué. Un travail a été fait en direct avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et Bordeaux Métropole pour mettre en place le contrat local de santé métropolitain. L'ensemble des communes a été consulté et on a identifié un certain nombre de champs d'action. On a parlé de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique, je ne suis pas d'accord avec Pierre HURMIC. Le cœur de la ville est plus pollué que le reste donc il faut faire un gros travail là-dessus. Je ne suis pas d'accord non plus avec Michèle DELAUNAY. La mortalité prématuée est un des indicateurs, mais un excellent indicateur est celui de la mortalité repoussée, le vieillissement de la population, un vieillissement de qualité et c'est ce qui se passe actuellement sur la Métropole. Ce sera un des indicateurs. Nous devons observer ce qui se passe dans ce domaine-là.

Sur le vieillissement, oui, la population vieillit. Un axe important sera sur les transports. Quand on se déplace à 1,2 km à l'heure ou à 1 km à l'heure parce que l'on est âgé, il faut être aidé dans les transports de proximité.

Deuxièmement, un axe important sera le maintien à domicile. On perd de ses moyens quand on vieillit, mais la société et notre Métropole doivent faire attention aux personnes qui vieillissent et les maintenir à domicile. La densification de l'habitat peut être une aide pour cela.

Un axe pas du tout évoqué, c'est le fait que, dans la Métropole, les troubles psychiatriques posent un vrai problème et il faut travailler beaucoup là-dessus aussi.

Au bout du compte, la situation démographique est à prendre en compte. Les conditions de vie des personnes sont à prendre compte. La situation de l'offre de santé est à prendre en compte aussi pour avoir des données de cadrage utiles et pour suivre tout cela, et c'est ce à quoi sert le contrat local de santé. Et aussi, ce qu'il faut mettre en place, c'est le contrat métropolitain de santé psychiatrique avec l'ARS et l'ensemble des communes. Merci de votre attention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, chers collègues, notre ordre du jour est apparemment léger et, en même temps, nous avons quatre rapports assez structurants pour l'avenir de la Métropole :

- le Débat d'orientations Budgétaires,
- le point sur le développement durable,
- l'actualisation du projet de mandature même s'il a été retiré des points en discussion,
- et la démarche 2050 que va rapporter tout à l'heure Jacques MANGON.

Ces quatre rapports se situent à un moment particulier pour la Métropole bordelaise, à un moment où nous avons du recul sur ce qui a été fait ou pas fait, sur ce qui a été positif ou moins positif ou sur la question des habitants qui a été évoquée, il y a quelque temps. On a les chiffres de l'INSEE, *grossost modo*, plus 100 000 habitants en 10 ans, ce qui n'est pas rien et une tendance qui va potentiellement se prolonger. Et ce Conseil de Métropole, nous le commençons, nous le débutons avec le rapport sur le développement durable.

C'est assez structurant, je l'ai dit, pour les années à venir et à un moment où nous allons nous projeter, je veux faire quelques remarques. D'abord, des remarques extrêmement positives. Ce rapport est très riche, parce que les actions menées par la Métropole sont

extrêmement importantes et diversifiées. On a pu en avoir un aperçu avec la liste faite par Anne WALRYCK, en savoir un peu plus en relisant attentivement les choses. D'autres domaines vont encore émerger dans le futur. Je pense notamment à la question énergétique qui a été mentionnée par Jacques MANGON, et on sait bien que cela va être un enjeu très important pour la Métropole, pour les habitants, mais aussi pour les entreprises. Il y a quelques démarches exemplaires, notamment ce qui a été fait sur la zone industrielle de Blanquefort, il y a quelques années, avec un système de circuit court assez intéressant. Les questions de santé mentionnées par Michèle DELAUNAY et Nicolas BRUGÈRE vont être absolument structurantes dans les années qui viennent ou les questions de ressources alimentaires qui sont aussi importantes. Ce sont mes remarques positives.

Maintenant, je nous invite, les uns et les autres, à faire un pas de côté et à regarder où nous en sommes et où nous allons. Il y a deux manières de lire ce rapport ou ces rapports puisque mon intervention porte aussi sur le projet de mandature. La première manière est positive, voire très positive. C'est effectivement de voir tous les progrès que nous avons faits, ces dernières années, et le chiffre de la part des déplacements véhicules inférieure à 50 % est peut-être le chiffre le plus emblématique de ce que nous avons réussi ensemble.

Après, il y a une autre manière plus négative qui est de dire que, finalement, nous sommes en deçà de tous nos objectifs ou presque. Je reviens sur le projet de mandature. Sur la part modale du vélo, nous sommes à 8 %. Nous avions mis dans le plan climat, et à l'époque, il y avait eu des discussions, 15 %, nous sommes encore très loin. Pareil sur les transports collectifs. Pareil sur un certain nombre de choses.

Le sens de mon intervention, c'est de dire :

Ou nous continuons sur cette trajectoire en poussant les curseurs, mais soyons objectifs, nous n'atteindrons pas une révolution en termes de développement durable. Le réchauffement climatique qui est évoqué en introduction du rapport continuera à s'accélérer. Plus personne ne croit aux 2 degrés.

Ou nous choisissons une bascule beaucoup plus radicale. Je ne suis pas sûr qu'elle soit possible par rapport à l'acceptabilité sociale qu'évoquait Michèle DELAUNAY et on le voit bien sur la question du stationnement aujourd'hui qui n'a pas que des défauts, entre parenthèses, loin de là, même s'il doit y avoir des améliorations. Une bascule qui ira à l'encontre d'intérêts économiques. Une bascule qui reposera la problématique de l'aménagement du territoire. Je pense qu'avec le recul que nous avons sur la Métropole bordelaise, cela fait partie des 2-3 questions stratégiques que nous devons nous poser. Est-ce que le développement durable est une politique parmi d'autres ? Et on essaiera de faire plus. Ou est-ce que le développement durable structure l'ensemble de nos politiques, comme le disait Pierre HURMIC ?

Ce choix est loin d'être anecdotique, mais il me paraît important de nous le poser maintenant parce que c'est le bon moment. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Mes chers collègues, ce débat est passionnant, mais le temps avance. Nous avons encore un débat important sur le DOB. Donc, si on pouvait peut-être aller vers la fin du débat.

Mme Michèle DELAUNAY : Je veux brièvement répondre à la fois à Monsieur CHAUSSET et Monsieur BRUGÈRE. En fait, je constate qu'ils sont d'accord avec moi.

Monsieur CHAUSSET, bien évidemment, quand j'évoque un risque pour l'avenir, je l'ai bien précisé, de surdensification, je pense aussi à la concentration - d'ailleurs, je crois l'avoir dit - des emplois. Il est certain qu'il faut, parallèlement aussi, envisager une redynamisation

économique des villes moyennes, sinon nous allons à des problèmes que vous avez évoqués vous-même.

Quant à Monsieur BRUGÈRE, il est d'accord avec moi sur tout, sauf sur un point. Il n'aime pas l'indice de mortalité évitable. Je le comprends puisqu'il traduit à la fois tous les risques sociaux et tous les risques de pollution évitables. Et je crois pouvoir dire, mais comme je n'avais pas un chiffre solidifié, qu'il n'est vraiment pas bon dans notre Métropole. Mais il faut le vérifier.

Par contre, là, il y a une chose que je n'ai pas du tout comprise, c'est l'indice de mortalité en bonne santé des grands vieux grâce à vos soins. Là, je ne connais pas.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Écoutez, vous essaierez de vous rencontrer pour le connaître davantage.

Mme Michèle DELAUNAY : Il faudra se mettre d'accord. J'y souscris en tout cas.

M. le Président Alain JUPPÉ : En tout cas, nous souscrivons tous à l'idée que plus le temps passe, plus le problème des seniors se pose à chacun d'entre nous.

Madame WALRYCK, si vous voulez bien répondre aux intervenants.

Mme Anne WALRYCK : Oui, je vais essayer de répondre un peu globalement.

Sur les remarques tout à fait intéressantes faites par Madame DE FRANÇOIS pour les familles à énergie positive, sachez que depuis le démarrage et la métropolisation, on a d'ores et déjà intégré le défi de la baisse de la consommation d'eau. On l'appelle toujours « famille à énergie positive », mais c'est l'énergie, c'est l'eau et on a rajouté les déchets et, nous l'espérons au printemps, la consommation alimentaire durable.

Sur les préconisations que vous faites pour installer des capteurs dans toutes nos villes, et ne pas se satisfaire de 10 stations avec des stations de fond et des stations de trafic à l'échelle de Bordeaux Métropole, on va se rapprocher, bien entendu, de l'ATMO, mais sachez que les règles d'implantation des stations ont changé en 2017. Ce qui fait que d'ailleurs, on a eu beaucoup d'allers et retours pour voir avec eux, avec la Direction de l'aménagement urbain et la Direction de l'énergie et de l'écologie du développement durable, où on pouvait repositionner la station de Gambetta tellement le cahier des charges sur lequel nous ne pouvons pas agir est contraignant. Bien entendu, on regardera avec ATMO Nouvelle Aquitaine les possibilités.

Pour Pierre HURMIC, je n'ai pas grand-chose à dire puisque vous avez redit fort justement et retracé les ambitions qui précisément font l'objet de ce rapport et que nous avons votées et qui se déclinent dans le plan d'action adopté le 7 juillet dernier. Donc, bien entendu, je souscris à tout ce que vous avez dit qui figure d'ailleurs dans notre rapport. Vous avez raison, on n'a pas mentionné le chiffre du taux d'énergie renouvelable. Donc *mea culpa*, on rectifiera l'erreur. Pour votre information, à l'échelle de Bordeaux Métropole, c'est 13 % d'énergies renouvelables dans notre consommation énergétique pour l'ensemble du territoire. C'était les chiffres 2016, dernières données dont nous disposons.

Quand vous dites « les 20 % d'objectifs en matière de rénovation énergétique seulement » par rapport aux objectifs, ce qui nous amènerait à 113 années pour rénover et pour remplir l'ambition que nous avons, oui, c'est bien pour cela que nous avons rehaussé le niveau de notre ambition pour effectivement essayer d'arriver d'ici peu à ce seuil de 9 000 rénovations énergétiques par an.

Pour répondre à la question « Pourquoi dans le rapport on dit un peu moins de 2 000, puis plus loin, 3 000 ? » en réalité, 3 000, c'est la rénovation énergétique des logements qui intègrent également l'habitat privé qui n'a pas été subventionné par Bordeaux Métropole. Et un peu moins de 2 000, cela intègre les logements que nous avons aidés. Déjà, on peut dire que grâce à la mise en place de la plateforme Ma Rénov.bordeaux.fr, on a déjà amplifié ce rythme-là, et Jacques MANGON l'a justement souligné, grâce à la création de notre Société anonyme d'économie mixte (SAEM) Bordeaux Métropole énergie, nous espérons aller dans une massification beaucoup plus importante. C'est pour cela que nous l'avons fait.

Pour répondre sur la qualité de l'air, oui, je partage ce que vous avez dit. Nous sommes très attentifs à ce qui va se passer, très attentifs aux résultats définitifs que nous attendons des deux stations de mesures mobiles provisoires qui ont été installées sur les boulevards. On peut s'attendre vraisemblablement à une détérioration des résultats, le trafic étant plus important, c'est pour cela que l'on travaille activement au travers du plan de mobilité durable et de toutes les actions qui ont été rappelées y compris les nouvelles mesures très volontaristes prises et proposées lors du Conseil métropolitain du 21 décembre dernier dans ce domaine-là.

Pour Madame DELAUNAY, en réponse à l'électro-mobilité qui, oui, en effet, est un des vecteurs extrêmement importants pour agir sur l'amélioration de la qualité de l'air, le taux d'utilisation est de 2,63 heures par jour en moyenne sur les 14 stations installées par la Métropole sur l'espace public en 2017, et en progression sensible par rapport à 2015. Nous enverrons à tous les informations un peu plus précises sur la localisation des 14 stations et tous les indices attenant à ces stations, sachant que vous avez aussi les informations qui figurent sur internet quant à la géolocalisation de tout le potentiel qui est proposé sur Bordeaux.

Sur le vieillissement et tout ce que vous avez évoqué, je pense que Monsieur BRUGÈRE a répondu aux questions et, en effet, dans le cadre du contrat de santé métropolitain, il y a un volet très important, encore une fois, sur les sujets que vous avez dépeints.

Pour Gérard CHAUSSET, je pense que Monsieur TURON pourrait mieux répondre que moi sur ce qui est fait en la matière.

M, le Président Alain JUPPÉ : Oui, il a déjà répondu hier soir.

Mme Anne WALRYCK : Il a répondu hier soir en Bureau, donc on aura l'occasion de l'évoquer, bien entendu, en Conseil, prochainement.

Et enfin, pour répondre à Monsieur FELTESSE, dans notre plan d'action et dans ce que nous allons faire aussi en 2018, on va mettre l'accent sur tout un plan d'adaptation pour faire de Bordeaux une métropole résiliente et intégrer toutes ces préoccupations et tous ces enjeux.

Voilà, je m'arrêterai là pour ne pas être trop longue.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame la Vice-présidente. Je constate qu'il y a un large accord sur les objectifs que nous nous sommes fixés. Un large accord aussi pour saluer la qualité du travail qui a été fait sous votre impulsion personnelle. Je voudrais vraiment vous féliciter de votre implication et remercier les services aussi qui vous aident dans tout ceci.

Accord aussi pour dire que cela ne suffit pas. C'est absolument évident. Nous ne sommes pas tout à fait au niveau que nous souhaiterions. C'est vrai au niveau bordelais. C'est vrai

au niveau national. C'est vrai au niveau mondial. Donc, nous avons encore beaucoup d'efforts à faire.

Trois ou quatre points de réponses plus précis. Sur le Pont de pierre, il s'agit de mesurer les avantages et les inconvénients d'une décision comme celle-là. Je continue à penser que ses avantages sont supérieurs à ses inconvénients. Les inconvénients existent. Nous avons prévu un plan d'accompagnement pour les commerçants de la Place Stalingrad et de l'Avenue Thiers. Un plan d'accompagnement aussi pour fluidifier la circulation sur la Rive Droite, mais le Comité de suivi qui réunissait l'ensemble des élus a décidé de poursuivre l'opération jusqu'à l'été prochain. L'idée de moduler les choses en fonction des circonstances est une très mauvaise idée. Si on veut mettre de la confusion totale dans l'esprit de ceux qui ont déjà du mal à modifier leurs circuits pour accéder au centre-ville, il faut aller dans cette direction. Je ne retiendrais certainement pas cette suggestion.

Deuxièmement, la surdensification, dire que l'on surdensifie aujourd'hui le centre de l'agglomération au détriment du reste du territoire girondin ne correspond en aucune manière à la réalité. D'abord, la croissance démographique hors Métropole est plus rapide en Gironde qu'en Métropole. Et beaucoup de villes du territoire se développent de façon tout à fait satisfaisante. Par ailleurs, il faut densifier et ce n'est pas du tout contradictoire avec le développement de la nature en ville, et des espaces verts en ville, je dirais même « Au contraire ». Si on veut faire une ville d'échoppes, sur l'ensemble du territoire de la Métropole, il n'y aura pas beaucoup d'espaces verts. Si, en revanche, on densifie un peu avec des constructions plus élevées, on peut développer les espaces verts et nous y parvenons. Je continue à penser que le quartier Ginko, de ce point de vue, est une réussite et pour m'y être rendu, il y a peu de temps encore, et avoir déjeuné avec un certain nombre d'acteurs du quartier, la réalité là aussi est très différente de l'image que l'on donne lorsque l'on n'habite pas le quartier.

Et puis, nous essayons d'avancer dans cette direction. Ne pas repousser les familles à l'extérieur de Bordeaux, c'est notre objectif, bien entendu. Innover dans la conception des bâtiments, c'est notre objectif. J'ai inauguré, il y a très peu de temps, la résidence du Lac, dans le quartier du Lac, comme son nom l'indique. J'ai pu constater premièrement que dans ce programme, on proposait une pièce à achever, ce qui correspond parfaitement à la notion de logement évolutif. J'ai pu observer aussi que grâce à l'effort considérable que fait la Métropole, on peut proposer aujourd'hui un appartement de 104 m², en duplex, avec deux magnifiques terrasses pour 215 000 euros, y compris le parking. C'est évidemment très en deçà du prix moyen de l'accession à la propriété à Bordeaux, ce qui prouve que quand on veut, on le peut et c'est ce que nous faisons.

Je voudrais aussi souligner d'autres initiatives que nous prenons pour bien montrer que le développement de la Métropole ne doit pas être opposé à celui des territoires dits « périphériques ». J'étais avant-hier à Angoulême et nous avons, avec le Maire d'Angoulême et le Président de la Communauté d'Angoulême, signé un accord très innovant à l'initiative de Bordeaux Euratlantique. Nous lançons une consultation auprès des promoteurs en joignant deux projets d'aménagement : un projet à Bordeaux Euratlantique sur 5 000 m² et un projet à Angoulême, également sur 5 000 m². Et nous demandons aux promoteurs de répondre solidairement sur ces deux projets. Pourquoi ? Nous pensons que la dynamique et l'attractivité de la Métropole peuvent profiter à la ville d'Angoulême et conduire des promoteurs qui s'intéressent à Bordeaux à s'intéresser aussi à Angoulême.

Voilà un peu la démarche qui est la nôtre. Donc, cette opposition entre les villes, les métropoles et puis les territoires ruraux abandonnés, ou les villes moyennes, n'a pas véritablement de sens, en tout cas, pour ce qui nous concerne.

Dernier point sur l'eau, Monsieur CHAUSSET a raison. Nous avons des préoccupations en ce domaine, mais comme Monsieur TURON l'a bien expliqué hier au Bureau, nous ne sommes pas inactifs. Vous dites que l'on ne fait rien. Si, on fait, sauf que c'est très compliqué pour mettre tout le monde d'accord sur l'affaire des champs captants du Médoc et le prélèvement dans la couche d'éocène. Il faut mettre d'accord les sylviculteurs en les convainquant que cela n'assèchera pas la forêt landaise. Il faut mettre d'accord les communes en les convainquant que cela ne fera pas augmenter le prix de l'eau. Il faut mettre d'accord les services de l'État et donc nous progressons lentement, mais nous progressons et j'espère que nous mènerons à bien cette opération.

Enfin, faire du développement durable un axe structurant de nos politiques, je pense que c'est ce qui émergera de ce que je vous propose aussi de lancer au cours de ce Conseil, c'est-à-dire une réflexion sur l'avenir de la Métropole à horizon de 2030-2050. D'une certaine manière, je suis convaincu que sur les questions de logement, de mobilité, d'alimentation, de santé, de formation, de loisirs, de culture et de sport, le fil conducteur de cette réflexion, ce sera de faire de notre Métropole une Métropole réellement à développement durable. Je ne sais pas comment on pourra caractériser cela parce que « développement durable », c'est un concept qui commence à s'user un petit peu, mais je pense que la ligne directrice est très claire et j'espère que cette consultation permettra de mobiliser non pas seulement les énergies des institutionnels, mais aussi ceux des habitants. Je crois que la réussite de cette opération, on y reviendra peut-être tout à l'heure, c'est d'arriver à intéresser tous les habitants de la Métropole à l'avenir de la ville quand je dis la ville, c'est la Métropole dans laquelle ils vivront demain. En tout cas, merci encore, Madame pour tout ce travail. Merci à nos services.

Il n'y a pas de vote sur ce dossier.

Présentation effectuée

Nous allons passer maintenant, Madame la Secrétaire de séance, au deuxième dossier.

Mme Dominique IRIART : Rapport n 17, présenté par Patrick BOBET, rapport d'orientations budgétaires.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur le Vice-président.

Monsieur BOBET

17 Bordeaux Métropole – Orientations générales pour le Budget Primitif 2018 - Débat

Monsieur BOBET présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. Un tout petit mot de commentaire. Nous sortons d'une période extrêmement tendue, nous avons subi une amputation considérable de recettes, je ne vais pas vous citer les chiffres. Mais cumulés, ils sont impressionnantes. Malgré cela, on peut dire que la situation de la Métropole, la situation budgétaire et financière est tout à fait saine aujourd'hui. Je voudrais remercier le Vice-président en charge des Finances et nos services financiers dont on connaît la qualité et puis, l'ensemble des Vice-présidents qui ont négocié ce budget. La situation, disais-je, est très saine. Deux indicateurs : d'abord, notre capacité de désendettement est inférieure à trois ans. On sait que le seuil d'alerte tel que la Loi de Finances l'a fixé est aux alentours de 12 ans. Cela nous laisse une marge considérable. J'y reviendrai.

Autre élément positif et le Vice-président vient de le signaler, c'était une de nos faiblesses, nous avons exécuté, cette fois-ci, notre budget d'investissement à près de 80 % malgré la

mutualisation, malgré la création de services communs, malgré la charge de travail de nos pôles territoriaux, donc nous avons un bon taux d'exécution budgétaire.

Deuxième remarque, nous continuons à subir des contraintes sévères. J'entends dire ici ou là, encore hier soir, c'est ce qu'a dit le Préfet devant l'Association des Maires de la Gironde que les dotations ne baissent pas. Ce n'est pas exact. Si on totalise l'évolution de nos recettes, d'un côté les recettes fiscales qui augmentent non pas parce que nous augmentons les taux, mais parce que l'activité économique et les bases s'améliorent, et les dotations, au total, c'est -3 millions d'euros que nous enregistrons en recettes.

Par ailleurs, l'autre contrainte, c'est la négociation du contrat avec l'État. Je l'ai déjà dit, c'est une curieuse conception du contrat puisque les règles du jeu sont fixées à l'avance. Cette négociation est extrêmement compliquée. Et il est probable qu'elle ne sera pas conclue avant que nous votions le budget. Pourquoi ? Parce que parmi les marges de manœuvre dont nous disposons, c'est-à-dire la démographie, le revenu par habitant, l'évolution des dépenses au cours des exercices précédents, il faut se comparer à la moyenne nationale et nous découvrons que ces moyennes nationales ne sont pas connues des services préfectoraux. Voilà, petit détail entre autres. Donc, il va falloir négocier ce contrat et c'est ce que nous faisons, bien entendu.

Troisième point, nous gardons une très grande ambition en matière d'investissements, 3 milliards d'euros pour le prochain Programme pluriannuel d'investissement (PPI), avec une part très importante réservée à la mobilité. Mobilité, logement, développement économique et il faut le faire. Ceci doit nous amener, évidemment, à une très grande vigilance sur nos dépenses de fonctionnement qui se décomposent en deux grandes masses : d'abord, la masse salariale, c'est 40 % si je ne me trompe, Monsieur le Vice-président, 42. Alors, on nous dit : « Il faut réduire les effectifs ». La Chambre régionale des Comptes, là-dessus, nous donne des tas de conseils. C'est extrêmement difficile, dans une période où nous souhaitons améliorer la qualité du service rendu à nos concitoyens. Nous avons lancé un Plan propreté qui prévoit un renforcement des effectifs. Donc, nous aurons une gestion prévisionnelle des effectifs car nous ne sommes pas aujourd'hui dans une situation d'attrition des effectifs de la fonction publique métropolitaine. Sur les autres dépenses de fonctionnement, il faut être extrêmement rigoureux, comme nous l'avons été dans la négociation de ce budget.

Observation suivante, j'espérais avoir une marge de manœuvre suffisante pour que la Métropole manifeste davantage sa solidarité vis-à-vis des communes dont l'exercice budgétaire est parfois plus compliqué que le nôtre. Pour l'instant, il faut bien voir que les économies d'échelle dues à la métropolisation et à la mutualisation ne sont pas au rendez-vous. Les communes qui ont mutualisé en tirent profit. La Métropole, pas encore. Il faudra voir, dans les prochaines années, ce que cela nous apporte. Néanmoins, nous avons pu dégager une marge suffisante pour améliorer en particulier la participation de la Métropole à la construction des groupes scolaires. Je sais que c'est un des soucis des Maires parce que toutes les communes sont en progression démographique. Partout, il y a des projets de construction de groupe scolaire. Donc nous allons porter le fonds de concours de la Métropole de 20 % à 50 %, ce qui représente, pour les projets en cours, un effort budgétaire de 8 millions d'euros supplémentaires.

Voilà un peu les données de l'exercice. Au total, sur la deuxième partie de notre mandature 2018, 2019, 2020, il n'y a pas de problèmes. Nous sommes dans une situation parfaitement maîtrisée avec une capacité de désendettement qui restera de l'ordre de 6 ans au maximum. Au-delà 2021, 2022, cela devient plus compliqué. On l'a vu. Ce qui m'amène à deux commentaires. D'abord il faut relativiser cette prévision parce que l'on voit à quel point il est difficile de savoir à quelle sauce on sera mangé en 2018-2019. Qu'est-ce qui se passera en 2021, 2022 ? C'est encore plus compliqué. Qu'aura été, d'ici là, la réforme de

la fiscalité locale ? Quelle est la ressource qui se sera substituée à la taxe d'habitation ? Il y a beaucoup de paramètres qui nous échappent. Donc il faut envisager cela avec sérénité, mais avec vigilance. Je le redis ici : nos marges de manœuvre sont limitées et en particulier sur la dépense de fonctionnement. Il faudra continuer à faire preuve de la plus grande rigueur et essayer de tirer de la mutualisation et de la métropolisation des avantages que nous n'avons pas encore enregistrés.

Voilà. Le débat est ouvert. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur GUICHARD, Monsieur ANZIANI, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH. Vous voulez commencer, Monsieur ANZIANI ?

M. Alain ANZIANI : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je partage tout à fait les propos que vous venez de tenir. Préparer un budget dans le contexte qui est le nôtre est un exercice difficile et je voudrais également saluer Patrick BOBET d'avoir pu le mener à bien. L'exercice est difficile puisque sur le plan national, nous avons des incertitudes et nous avons des certitudes. Les incertitudes, elles portent effectivement non pas sur cette année, mais pour les années à venir, sur la ressource. La taxe d'habitation fait l'objet d'un dégrèvement pendant un certain nombre d'années, mais nous savons qu'à terme, il faudra trouver une autre ressource qui devra lui être substituée. Sur le fond, cela peut se comprendre. Quant à la ressource qui va nous être allouée, j'attends avec impatience de savoir si elle sera de nature fiscale ou si elle sera, de nouveau, une dotation. Nous avons, par contre, des certitudes. La certitude, c'est que l'on nous demande de maîtriser, c'est un mot poli qui, en fait, cache autre chose, c'est en fait de diminuer nos dépenses. On nous le demande de plusieurs façons. On nous le demande d'abord avec une trajectoire des finances publiques qui fait qu'il faudra diminuer de 13 milliards d'euros nos dépenses entre 2018 et 2022 ; ce qui est une somme tout à fait considérable. On nous le demande d'une façon plus ingénieuse en encadrant nos dépenses de fonctionnement puisque nous ne pourrons pas les augmenter, en tout cas dans les 322 collectivités concernées, de plus de 1,2 %. Nous faisons partie, évidemment, de ces 322 collectivités.

En même temps, on nous incite à augmenter nos investissements, ce qui est tout à fait compréhensible, et ce qui est une excellente chose pour favoriser la croissance de notre pays. Mais voilà bien la contradiction. En tout cas, moi, elle m'apparaît comme une contradiction. Comment faire pour construire davantage d'écoles, de crèches, de logements alors même que notre capacité de financement va être affaiblie, et que notre épargne brute risque de diminuer sensiblement dans les années qui viennent, et puis même, au-delà même du financement de l'investissement, comment on peut ouvrir une école ou une crèche si on n'augmente pas les dépenses de fonctionnement ? Là, il y a quelque chose que, moi, j'ai du mal à comprendre, sauf à faire des équipements fantômes. Tout investissement génère des dépenses de fonctionnement. Donc, là, je trouve que la martingale qui nous est proposée n'est pas opérationnelle.

Cette difficulté, elle est la même pour toutes nos collectivités. Je crois qu'elle est encore plus importante pour notre collectivité qu'est Bordeaux Métropole. Pour une raison simple, c'est qu'au fond, nous sommes vraiment nous, dans le cœur de l'expansion. Notre collectivité est dynamique, elle est attractive. Elle se développe. Il ne faudrait quand même pas que ces bonnes nouvelles deviennent des handicaps pour notre collectivité. Nous nous développons, nous attirons des habitants, nous attirons des activités, ce qui veut dire qu'il faut investir et qu'il faut évidemment développer un certain nombre d'équipements. C'est difficile et je voudrais là quand même souligner que nous parvenons à dégager 3 milliards d'investissements, si j'ai bien compris, sur la période 2018-2022, ce qui n'est pas une évidence. Et que nous allons également pouvoir soutenir, le Président le disait tout à l'heure, les équipements, en particulier les équipements scolaires. Si la population augmente, il faut évidemment augmenter le nombre d'écoles et les communes toutes

seules ne peuvent pas y arriver. On a un goulot d'étranglement que la Métropole va desserrer en portant son financement des équipements scolaires à 50 %.

De la même façon, on sait qu'une des questions principales de notre agglomération, c'est la congestion, les problèmes de circulation et donc la question de la mobilité. Donc, il faut continuer cet effort et je salue, en particulier, l'effort qui est engagé sur l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Aéroparc où nous avons réussi à dégager un certain nombre de sommes qui, dans les trois prochaines années, devraient donner des résultats, que j'espère significatifs.

Et puis évidemment, il y a la question du logement. Jamais, nous ne devons oublier que nous avons un certain nombre d'habitants qui ne trouvent pas à se loger aujourd'hui. Je suis de ceux qui disent aussi qu'il faut maîtriser l'urbanisation dans nos communes. Qu'il ne faut pas construire n'importe comment, ni n'importe où, mais en même temps il faudra, bien entendu, produire du logement pour que chacun puisse accéder à un toit et à un logement qui lui soit convenable.

Je terminerai en saluant quand même une performance. Je le dis avec beaucoup d'honnêteté, je trouve que c'est une belle performance de gestion que d'arriver, dans cette situation, à diminuer nos dépenses de fonctionnement et à rester dans les clous des 1,2 % et donc à ne pas, demain, à avoir de pénalités sur nos ressources venant de l'État, tout en diminuant l'endettement - on le fait d'une façon significative cette année – et en assurant aussi le choix de la stabilité fiscale et de s'y conformer. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. Moi, je me réjouis aussi de cette performance. Je ne voudrais pas que nos collègues l'interprètent mal. Il n'y a pas de marges de manœuvre. Il n'y a pas de rallonges. On vient de boucler l'exercice des contrats de développement (CODEV). Bien. J'ai fait une rallonge, je veux bien le dire, mais maintenant, c'est terminé. On est dans l'os.

Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Oui, comme finalement j'interviens après mon ami Alain ANZIANI, je lui dis « Mais quel dommage que les années précédentes, il n'ait pas tenu ce discours ! ». Le Groupe Communiste se serait senti bien moins seul et c'est vraiment dommage. Quelle perte de temps et quelle perte de combat !

M. le Président Alain JUPPÉ : Cela n'aurait pas suffi à renverser le précédent Gouvernement.

M. Max GUICHARD : Mais Alain ANZIANI comprend ce que je lui dis.

M. Alain ANZIANI : Oui, oui, mais on en parlera parce que je n'ai pas dit que j'étais contre. Moi, je considère que la lutte contre les déficits reste une priorité hier comme aujourd'hui. Je ne change pas d'avis sur ce point.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous en parlerez entre amis. Monsieur GUICHARD a la parole.

M. Max GUICHARD : Il paraît, chers collègues, que le Président de la République et son Premier Ministre se croient modernes. Si vous avez l'occasion de les rencontrer, et je sais que vous les rencontrez, Monsieur le Président, vous pourrez leur dire de ma part qu'ils ont simplement combiné l'orthodoxie libérale d'un François HOLLANDE avec les effets de manche d'un Nicolas SARKOZY, c'est-à-dire rien de bien neuf, ni d'engagements pour l'avenir. C'est, en effet, une parfaite continuité en cohérence avec les politiques de

restriction budgétaire des deux précédents mandats qui s'applique. Nicolas SARKOZY avait supprimé la taxe professionnelle sans la remplacer par un impôt économique plus efficace. François HOLLANDE a réduit, de manière inédite, les dotations budgétaires de l'État. Emmanuel MACRON en tire les conséquences en mettant les grandes collectivités locales sous tutelle, les petites sont déjà étouffées, et en imposant par là des restrictions budgétaires que les besoins locaux avaient refoulées. Dans ce contexte qu'a rappelé Patrick BOBET, je veux le dire encore, le maintien à un niveau élevé des crédits de programmes pluriannuels d'investissements est à saluer.

Sur les mobilités, le logement, la politique nature, même si ce n'est pas assez, les besoins sont forts et notre Métropole a un rôle primordial à jouer. Son désengagement de grands investissements serait un très mauvais signe pour l'économie locale et serait un désastre pour le quotidien des habitants de l'agglomération et du département. Mais plus on lit les rapports budgétaires de Monsieur BOBET, plus on se demande combien de temps cela pourra durer. Déjà certains parlent de prioriser dans les priorités. Et je n'oublie pas, Monsieur le Président, que vous expérimentez l'externalisation d'une partie de la collecte d'hypercentre sûrement pour vérifier que cela ne coûte pas moins cher dans le privé. Je sais à ce propos que certains dans votre Conseil municipal vous ont encouragé à externaliser plus, à réduire la voilure du personnel, à ne pas remplacer les départs en retraite, que sais-je encore. Rien d'étonnant de la part d'élus qui ont si bien accompagné le mandat HOLLANDE. Mais tous les élus de terrain le savent ici, les Maires particulièrement, l'attente de nos concitoyens est forte vis-à-vis des services publics. Nous avons besoin de monde dans les crèches et les écoles pour accueillir, dans de bonnes conditions, les enfants. Nous avons besoin de plus d'agents de propreté dans les rues pour faire face à une fréquentation touristique, notamment qui est croissante. Nous avons besoin d'agents d'entretien pour les voiries de l'agglomération tellement sollicitées. Besoin d'ingénieurs pour développer en urgence les projets de mobilité et d'urbanisme utiles à notre territoire. Besoin d'administratifs pour orchestrer tout cela.

Dans ces conditions, je sais que Monsieur BOBET entend l'objectif de 50 embauches nettes comme un plafond. Je crois, pour ma part, que c'est un minimum, même si nous le prenons en compte, si nous voulons répondre mieux aux besoins des populations et de nos propres services. Mais évidemment, nous sommes là éloignés de la philosophie de Messieurs PHILIPPE et MACRON. Leur logique est celle qui vous a été soufflée en Conseil municipal, celle de laisser le champ libre au secteur privé, au mécénat, voire à l'uberisation pour récupérer des marchés sur des grands secteurs publics. Nous savons tous que quelques grands groupes sont à l'affût que ce soit dans le domaine des transports, de la construction, de la gestion de l'eau, mais maintenant aussi des géants du numérique. Répondre à ces sirènes, ce n'est pas de la modernité, c'est de la capitulation. La modernité, ce serait d'inventer de nouveaux services publics pour répondre à ces besoins, d'allier numérisation et proximité, mobilité et sécurité pour la fonction publique. Et ce serait, pour ce faire, d'inventer de nouvelles recettes fiscales basées sur la dynamique économique locale s'attaquant aux activités écologiquement destructrices et socialement irresponsables. On en est bien loin. Nous serons, pour notre part, attentifs au respect des engagements sur les investissements programmés, que ce soit de grands investissements ou les investissements du quotidien et aux moyens mis à la disposition des services de la Métropole pour y répondre. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues. Tout d'abord, nous tenons à remercier les services, évidemment, pour la qualité du travail réalisé, ainsi que le Vice-président, Patrick BOBET, dans un contexte particulièrement mouvant qui plus est. À la lecture de ce rapport, c'est bien la question de la nécessité d'une réforme en profondeur des finances locales qui apparaît en filigrane sous peine

d'une recentralisation des collectivités locales par l'effet ciseau de la contractualisation qui est en cours. Cette contractualisation avec l'État interpelle au regard de ses modalités encore floues - et comme disait ma grand-mère « Quand c'est flou, il y a un loup » - et des efforts déjà consentis, depuis plusieurs années, par les collectivités dans la trajectoire budgétaire de l'État qui, elle, ne s'impose pas la même rigueur. Je vous rappelle évidemment que les budgets des collectivités territoriales sont équilibrés, le budget de l'État est en déficit. Donc, l'État vient ponctionner dans les budgets équilibrés des collectivités territoriales pour diminuer le déficit. Cela pose question sur le travail parlementaire de l'État.

Pour ce qui concerne la Métropole, la présentation des différents ratios témoigne d'une situation financière saine de notre établissement, fruit d'une bonne gestion, depuis de nombreuses années, et d'une bonne dynamique de nos recettes fiscales notamment. Nous avons, bien entendu, encore des marges de progression en matière de programmation et de taux de réalisation de crédits, mais le progrès est là en la matière.

Deux volets suscitent plus particulièrement notre attention. La maîtrise des charges de fonctionnement, cela a été dit. Cette question a été évoquée à plusieurs reprises et il serait intéressant de vérifier l'impact positif de la mutualisation sur les économies d'échelle dans notre établissement, mais également pour les communes. Ce qui est annoncé, qu'il y a des économies pour les communes, il faudrait le quantifier peut-être un peu, parce qu'il y a quand même les charges des fonctions support qu'il faut mettre sur la table. Et puis, évidemment l'objectif c'est d'assurer le même niveau de qualité de service de nos populations voire de l'augmenter.

Concernant le programme d'équipements, 82 millions d'investissements en 2018 pour le budget principal et 727 millions tous budgets confondus, 2,8 milliards sur le PPI en 5 ans, c'est évidemment extrêmement important. Notre collectivité investit fortement. Toutefois au regard des contraintes budgétaires qui ne vont pas aller en s'améliorant, aurons-nous la capacité d'enclencher en suivant un nouveau cycle de grands projets d'investissements ?

Nous avons le débat, cela a été dit par Alain ANZIANI, dans le domaine des transports. C'est une partie importante de nos investissements. Les projets sont nombreux. Certains ne sont pas encore d'ailleurs inscrits au PPI et le réseau existant nécessite, lui aussi, des investissements continus, et les besoins sont encore loin d'être couverts. Certains territoires sont en attente de chantiers bien que programmés dans le Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM). Au regard du volume d'investissements, le volet transports représente presque 41 % de nos investissements. 41 %, c'est important. Et nous avons de nombreux autres besoins.

41 %, j'ai regardé où en sont Toulouse Métropole, Rennes Métropole et la Métropole lyonnaise. Toulouse Métropole en 2017, c'est 37 %, c'est à peu près la même chose. Lyon Métropole, c'est 31 % et Rennes Métropole, alors là, ils sont à 74 % parce qu'ils ont un projet de métro et un métro coûte énormément cher. En fait, sur les 370 millions d'euros, il y en a 300 pour le métro. Vraiment, c'est conséquent. Voilà 41 par rapport à 37 ou 31, un petit point de plus, cela commence à faire important. Donc, cela pose quand même la question de ce haut niveau de dépenses dans l'investissement des transports en commun lourds. Surtout que, quand on regarde dans le rapport de développement durable qui a été présenté précédemment, on voit que la part des transports en commun entre 2009 et 2017 sur notre agglomération passe de 11 % à 11,9 %, on gagne 0,9 point, et le vélo, lui, passe de 4 % à 7,7 %. 12 % par rapport à 8 %, le vélo commence à tutoyer les transports en commun pour des investissements vraiment beaucoup plus légers en termes financiers. Il nous manque vraiment un levier, c'est l'usage de la voiture. Je pense que nous ne sommes pas assez ambitieux dans le covoiturage. Pour l'instant, sur 5 voitures, nous avons 6 personnes transportées. Donc, un taux de remplissage de 1,2. C'est très faible. Nous

devons être vraiment beaucoup plus ambitieux dans le Plan de covoitage. Par exemple, la 3^e voie de la rocade doit être réservée au covoitage. Et pour des investissements qui seraient moindres, cela permettrait vraiment de compléter cet effort important que nous faisons sur le transport.

Par ailleurs, il y a également un outil que nous n'avons pas, c'est le stationnement. Le stationnement devrait être de compétence métropolitaine. Je sais que la majorité des Maires ne sont pas pour l'instant favorables, mais je pense que ce sujet va évoluer et qu'à terme nous serons amenés à prendre cette compétence parce que c'est un outil essentiel dans la maîtrise de la mobilité de nos concitoyens.

Enfin, juste pour conclure, lors du débat sur le rapport du développement durable, à plusieurs reprises, il a été fait mention que nous avions une obligation d'augmenter et d'améliorer notre politique sur la préservation de la biodiversité et sur le volet nature. Donc il y a un règlement nature qui va être présenté en Bureau et voté en Conseil de Métropole bientôt, le mois prochain. Cela voudra dire que nous aurons à faire des efforts financiers importants dans ce domaine-là à venir.

Voilà. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur Alain CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais, moi aussi, féliciter Patrick BOBET et tous les services d'être arrivés à réussir ce tour de force de nous présenter une perspective jusqu'en 2020 qui soit acceptable. Je crois que le vrai danger, il va être après 2020, on en est tous conscients. Cela me fait penser à la personne qui tombe d'un gratte-ciel, vous connaissez tous l'image, et à chaque étage, il dit : « Jusqu'ici, tout va bien ». 2020, le gros point d'interrogation que nous allons avoir, c'est la taxe d'habitation et sa suppression. J'ai d'ailleurs envoyé une question écrite au Gouvernement parce que je ne sais pas ce qu'en pense Alain ANZIANI, mais les réponses écrites sont mieux parce qu'au moins, on a plus de détails qu'avec les réponses orales. Je lui ai rappelé que le Conseil constitutionnel, dans ses remarques, n'a pas sanctionné le Gouvernement par rapport à son projet de loi, notamment en faisant allusion à la suppression progressive de la taxe d'habitation parce qu'en 2020, elle sera supprimée pour tout le monde, sinon, il y aurait eu un risque d'inégalité entre les citoyens. C'est acté, elle sera supprimée. Et le Conseil constitutionnel rappelle aussi que ce qui remplacera la taxe d'habitation devra être un impôt qui maintient un lien, c'est important, entre le citoyen et l'Exécutif ; sinon, ce serait une atteinte assez forte par rapport à l'autonomie fiscale des collectivités. Donc il faudra être vigilant pendant les années à venir sur la préparation de cette révolution fiscale. Je crois qu'il faudra être tous attentifs et là, je voudrais féliciter nos services financiers, notamment notre directeur qui a été une source inépuisable de suggestions et je sais qu'il est une référence au niveau des collectivités et notamment des métropoles ; il va falloir être extrêmement offensif pour faire des propositions parce que je ne vous cache pas, et vous le savez, qu'il y a deux attitudes. Il y a la forteresse Bercy qui, d'un côté, ne rêverait que d'une dotation, une part d'impôt national, que ce soit la TVA, la CSG peu importe, donnée aux collectivités, ce qui serait vraiment un handicap pour l'autonomie fiscale. Et deuxièmement, l'autre solution, c'est un impôt direct entre le citoyen et la collectivité qui nécessitera une mobilisation de tous, les grandes Métropoles, les villes, l'Association des Maires de France et tous les Parlementaires. Mais attention, le temps va être très court.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, moi aussi, comme l'ont fait mes prédécesseurs, je remercie Patrick BOBET ainsi que les services de

cette bonne présentation de ces orientations budgétaires. Je voudrais donner trois éléments.

Le premier, remercier quand même la part qui sera donnée aux communes pour la construction ou l'agrandissement d'écoles. Cela n'allait pas forcément de soi et on sait que quand on accueille des populations, c'est souvent le service qu'il faut créer le plus logiquement. Même si on pouvait rêver de plus, je trouve que 50 %, c'est déjà bien. Cela permet d'aider par rapport à ce qui se faisait précédemment. C'est quand même un gros effort.

La deuxième chose, on l'a dit ici aussi souvent, le fameux FIC, auquel les Maires sont très attachés, a un taux de réalisation qui est absolument important et il faut le souligner parce que cela a été peut-être un peu difficile à un moment, mais on a su trouver des mesures et aujourd'hui, c'est aussi de l'équipement au quotidien pour nos populations. On crée des pistes cyclables. On crée des traversées et on crée des aménagements de places et c'est grâce à ce FIC qui est aujourd'hui beaucoup mieux employé qu'il ne l'était.

Enfin, le dernier point concerne ma délégation. Cela fait des années que l'on vous répète que nous allons améliorer la gestion de nos transports en faisant mieux avec des dépenses en moins. Les recettes augmentent, grâce notamment à une fréquentation qui, je vous le rappelle, est la plus importante de France en termes de hausse et, pour la première fois, on n'a pas une année où on augmente le budget transports. Il diminue par rapport à l'année précédente tout en ayant un niveau de service relativement important. Je voudrais dire que les efforts commencent à payer. Même s'il y a de l'investissement à faire, même s'il y a des améliorations à apporter, cela veut dire que pour une fois les économies générées permettent de diminuer ce budget transports en fonctionnement, ce qui dégage de l'argent pour de l'investissement et on sait qu'il y a beaucoup d'idées dans cet hémicycle. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, chers collègues, d'abord effectivement je remercie à mon tour les services de la Métropole et Patrick BOBET pour cette présentation du Débat d'orientations budgétaires qui a été précédé, hier en réunion des Vice-présidents, d'une évocation du Programme Prévisionnel d'Investissement qui est extrêmement important pour notre Métropole.

Je voudrais faire mon intervention autour de deux points principaux. Premier point autour des années 2020, 2021, 2022, qui sont des années cruciales, cela a été dit, et deuxième point sur les choix que nous allons devoir faire et vous rappeler certaines positions.

Années 2020, 2021 et 2022, nous allons nous retrouver dans une situation assez particulière. À la fois, nous serons au bout d'un cycle d'investissements particulièrement importants pour la Métropole : le franchissement Simone Veil aura été livré en 2020, le Plan Campus auquel nous participons s'achèvera en 2021. Nous aurons à peu près fini la 3^e phase du tramway, et d'ici 2020-2021, nous continuerons à avoir un rythme régulier d'inaugurations autour de grands investissements. Au mois de juillet passé, c'était la Ligne à Grande Vitesse, puis l'ARENA. Nous aurons, même si c'est le privé, le Musée de la Mer et de la Marine, puis la Méca. Nous savons que nous avons un carnet de bals extrêmement bien rempli.

2020-2022, nous serons dans une situation financière extrêmement tendue. Patrick BOBET l'a rappelé. Notre capacité de désendettement sera passée de 2,5 années à pratiquement 12 années et notre taux d'épargne se rapprochera de 10 %. Il y a peu de chances pour que la situation financière globale s'améliore ensuite. La réforme de la taxe d'habitation, les

24 milliards d'euros que l'État devra trouver sont plutôt de nouvelles épées de Damoclès et la question qui se pose à nous, c'est « Comment maintenons-nous une dynamique sur la Métropole durant la prochaine décennie 2020-2030 ? ». La révolution que nous avons connue depuis des années a été portée par le tramway, par les espaces publics, puis l'arrivée de la LGV et les grands équipements. Tout ceci, nous n'allons plus pouvoir continuer à le faire, en tout cas, continuer à le faire avec le même rythme. Si nous voulons garder le même degré d'ambition, il faut que nous trouvions, que nous inventions autre chose.

Je me permets de saluer très favorablement les propos d'Alain ANZIANI où je sens une évolution dans le discours par rapport à celui d'il y a quelques semaines ou quelques mois où je trouvais qu'il y avait une sorte de malthusianisme sur la Métropole. Cela n'empêche pas qu'il faille une forte exigence sur la qualité des logements, sur la préservation de la qualité de vie, et je pense qu'il faut continuer à avoir un consensus, une fierté sur ce que nous avons fait ensemble et un objectif commun pour que les planètes soient bien alignées. Donc, nous avons ce défi devant nous : comment on continue à faire vivre le rêve bordelais dans la décennie à venir ?

Deuxième point, nous allons avoir nécessairement des choix à faire. Je vous rappelle mon sentiment, et cela rejoint d'ailleurs l'intervention de Clément ROSSIGNOL-PUECH. Je pense qu'en matière de mobilité, nous avons des marges de progression parce que la somme des investissements que nous avons faits depuis 20 ans a abouti à des améliorations, mais pas non plus à une révolution de la mobilité. Nous n'avons qu'à discuter avec les uns et les autres pour voir les problèmes d'embouteillage, les problèmes économiques que cela commence à poser à certaines entreprises en termes de compétitivité. Je pense que, demain, nous ne pourrons pas juste continuer à faire de nouvelles infrastructures, parfois le tramway, parfois des franchissements. Il faut une espèce d'office métropolitain de la mobilité comprenant effectivement l'utilisation des stationnements, l'utilisation de la voirie... Je prends un exemple qui existe dans d'autres pays, on l'a connu ici, il y a quelques années sur le Pont d'Aquitaine avec la 5^e voie qui fonctionnait dans un sens ou dans un autre sens, selon le moment de la journée. On a toujours tendance à penser qu'il faut faire de nouveaux transports collectifs, mais malgré tout, c'est d'abord les transports individuels qui constituent la masse des transports et la régulation temporelle, la régulation par le stationnement, même s'il y a des améliorations, sont à travailler. Je pense qu'il y a de ce côté des marges de progression qui doivent être utilisées pour 4 projets que je considère comme prioritaires.

Je les rappelle :

- Un, la question des boulevards, que nous évoquons de moins en moins, que je n'ai pas vu figurer d'une manière ou d'une autre dans le PPI ou dans les discussions récentes, alors que les boulevards sont structurants pour l'ensemble de la Métropole. Le tramway a permis de constituer un sentiment d'appartenance à la CUB. Je pense que les boulevards peuvent permettre d'aller plus loin quand on regarde le nombre de communes qui sont concernées. Puis, cela montre aussi la circularité.
- Deuxième point et c'est une bonne décision qui a été prise, nécessité d'accompagner les communes en termes d'équipements de proximité. Sinon, je reviens sur ce terme, la promesse bordelaise sera déçue. On ne peut pas juste avoir de nouveaux grands équipements si on a un problème de piscines, d'écoles, ou autres.
- Troisième point, la question de la nature qui est absolument fondamentale et vous avez mentionné tout à l'heure, Monsieur le Président, l'inauguration de la Résidence du Lac qui est dans le cadre des 50 000 logements. Je rappelle toujours qu'il y avait 50 000

logements et 55 000 hectares pour la nature, et c'est cet équilibre qui est notre marque de fabrique et on doit y consacrer des moyens.

- Dernier point, c'est bien sûr la question de l'habitat et du logement et dans cette question celle de la maîtrise du foncier. Puisque nous avons maintenant un établissement public foncier, il faut que nous mobilisions des crédits pour avoir une régulation.

Voilà les quelques mots que je souhaitais dire par rapport à ce Débat d'Orientations Budgétaires. Et puis, je ne sais pas si on aura le temps, mais effectivement sur la question des transports, on a quand même aussi la problématique « grand carénage » devant nous, avec multiplication des pannes qui ne va pas être simple à résoudre. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Gérard CHAUSSET ?

M. Gérard CHAUSSET : Oui, sur les transports, on investit trop ou pas assez ? Il faut quand même avoir juste un petit regard historique : entre 1960 et jusqu'à l'inauguration du tramway, il n'y a eu quasiment aucun investissement en matière de transports dans cette agglomération. Il n'y avait même pas 20 km de couloirs de bus...

M. Vincent FELTESSE : Il y a eu la rocade.

M. Gérard CHAUSSET : Non, je parle de transports collectifs. Il y avait tout juste 16 km de couloirs de bus faits là où on a pu, pas forcément en cohérence, et on a distribué les bus sur toute l'agglomération. On avait d'ailleurs un des réseaux avec le plus de lignes, et le plus étendu. Aujourd'hui, c'est sûr que nous avons mis des milliards sur la table, mais quand on regarde le nombre de voyages par habitant, on est à tout juste 200 voyages par habitant. On a une marge de progression énorme. Les villes qui ont été comparées tout à l'heure n'ont jamais cessé d'investir en matière de transports. Lyon a toujours investi depuis 20 ans, 30 ans. Nantes a investi depuis longtemps. Donc nous, peut-être que l'on investit trop, mais on a surtout un retard à rattraper sur ce domaine-là. Moi, je serais plus mesuré. Je suis d'accord qu'il faut travailler beaucoup plus sur l'utilisation des tuyaux, sur les comportements. C'est un enjeu énorme, c'est sûr. Les boulevards, c'est vrai, on a là une ceinture dont il va vraiment falloir s'occuper parce que c'est un axe structurant, mais, en revanche, moi, je suis plus mesuré sur l'idée de mettre les freins sur les investissements en matière de transports. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Patrick BOBET ?

M. Patrick BOBET : Rapidement parce que, finalement, beaucoup d'interventions tournent autour de la même question : faut-il revoir complètement les recettes fiscales ? On a besoin d'une réforme profonde, cela a été dit par plusieurs d'entre vous et je m'associe assez à cette réflexion.

Pour rassurer simplement Clément ROSSIGNOL-PUECH, nous ferons le bilan de la mutualisation lors du budget. Je sais qu'Alain ANZIANI s'y prépare. Donc, on aura les réponses à ce moment-là, mais l'impact, grosso modo, on le connaît un peu. Il est positif pour les communes. Il est plus difficile à démontrer aujourd'hui - aujourd'hui, je dis bien - pour la Métropole.

Pour le reste, je voudrais quand même vous rappeler que ce qui nous a permis surtout de présenter ce budget en meilleur équilibre en termes de fonctionnement et de dépenses de fonctionnement, c'est d'abord d'avoir adapté notre subvention au budget annexe transports à la réalité des chiffres, à la demande réelle et en se collant sur l'exploitation réelle. C'est quand même la première et essentielle raison. Cela veut donc bien dire que c'est *one shot*,

on le fera cette année, mais on ne le refera pas l'année prochaine. Cela veut dire fragile, tout de même et n'ouvre pas une dépense à outrance, mais le Président le dira mieux que moi. Je laisserai le Président répondre sur un cycle qui s'achève et un autre qui s'ouvre, je sais qu'il a beaucoup de choses à vous dire et je me garderai bien d'aller sur son territoire. Les autres questions ont trouvé réponse dans les débats eux-mêmes.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. Sur le cycle qui s'achève et celui qui commence, je me suis déjà exprimé tout à l'heure, donc je n'y reviendrai pas.

Sur la poursuite de nos efforts d'investissements en matière de transports, Monsieur CHAUSSET a raison, nous avions énormément de retard. Nous l'avons un peu rattrapé. Il y a encore des marges de progression importantes pour l'avenir, mais je voudrais surtout insister sur le fait que notre stratégie de la mobilité ne repose pas uniquement sur la construction de tramways ou de lignes de Bus à Haut Niveau de Service. Nous avons un Plan vélo dans lequel nous investissons massivement. Madame TERRAZA pourrait le dire mieux que moi. Tout ce que nous faisons pour essayer de convaincre la Région de s'engager dans une politique de covoiturage va aussi dans le même sens. L'idée de réserver la 3^e voie de la rocade aux transports collectifs, nous l'avons mise aussi sur le tapis. Tout ceci fait partie de notre stratégie qui ne se résume pas, je le répète, à la réalisation de grands investissements, mais qui vise aussi à favoriser le changement de comportement.

Voilà. Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit tout à l'heure en brefs commentaires. Sur les trois ans qui viennent, on y voit clair et c'est solide. Ensuite, il y aura effectivement des ajustements à prendre ou des mesures importantes à adopter en fonction du cadre budgétaire et fiscal qui aura été fixé par le législateur.

Donc, ce Débat d'orientations Budgétaires fait l'objet d'un vote Monsieur le Vice-président ? Voilà. Qui est hostile ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les Communistes s'abstiennent.

M. Patrick BOBET : Depuis le 22 janvier, il y a eu deux directives nouvelles. Une où on doit afficher le plan de financement et le besoin de financement, année après année, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure, et nous devons voter sur le fait qu'il y a bien eu un débat.

M. le Président Alain JUPPÉ : Alors, le Groupe Communiste ne peut pas voter contre ! Il y a bien eu un débat, Max. Voilà.

Débat effectué

Passons à la suite, Madame la Secrétaire de séance.

Mme Dominique IRIART : Rapport n°4, présenté par Monsieur DUPRAT : « Réseau de transports Bordeaux Métropole 2017 – Adaptations – Décision – Autorisation ».

Monsieur DUPRAT

4 Réseau communautaire de transports urbains - Réseau Transports Bordeaux Métropole 2017 - Adaptations - Décision - Autorisation

Monsieur DUPRAT présente le rapport.

M. Alain ANZIANI : Oui, merci. Qui souhaite prendre la parole ?

Monsieur HURMIC, Madame BEAULIEU.

Monsieur HURMIC ?

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, trois observations et trois propositions sur cette délibération.

La première observation concerne le manque de transports collectifs pour les derniers trains arrivant de Paris, notamment le dimanche, mais je crois les autres jours en semaine aussi. Le dernier train SNCF arrive à 0 heure 54 à la Gare Saint-Jean, or à cette heure-là, la Liane 10, la Liane 1, la Liane 9 sont déjà parties et il n'y a déjà plus de desserte à partir de cet horaire-là. Il ne reste plus que le tram C à 1 heure 08, mais c'est uniquement vers Bordeaux centre. Du côté de Bordeaux Bègles, il est déjà parti depuis quelques minutes. Donc, la seule possibilité de transport restant, c'est le tram C vers Bordeaux. C'est quand même un peu mal coordonné, je dirais, avec l'arrivée du dernier TGV. La proposition que nous faisons, c'est qu'il y ait un dernier départ des Lianes desservant la Gare Saint-Jean après l'arrivée du dernier train de Paris. Je pense que cela pourrait être facilement coordonné.

Deuxième observation et deuxième proposition, on aimerait que vous renforciez le maillage Transports Bordeaux Métropole (TBM) en extra-boulevards grâce à une ligne circulaire. Le réseau de transports collectifs est très maillé dans l'intra-boulevards, mais connaît beaucoup de difficultés pour ce qui concerne les mobilités d'extra-boulevards. Pour autant, avec l'extension du stationnement payant dans les quartiers extra-boulevards comme Saint-Augustin, Caudéran et les villes voisines - Talence ou Bègles et d'autres à venir - nous sommes placés devant la nécessité d'apporter des solutions en transports collectifs. Un certain nombre de personnes qui travaillent dans la zone extra-boulevards vivent aussi dans la zone extra-boulevards, mais dans une autre commune de la Métropole et auraient vraiment besoin de lien transversal. D'où notre deuxième proposition : dédier une Liane à la desserte de l'extra-boulevards entre les boulevards et la rocade afin de relier les communes de Bordeaux nord, Le Bouscat, Caudéran, Mérignac, Pessac, Talence et Bègles de façon circulaire avec une ligne rapide.

Troisième et dernière observation et proposition, on vous demande de faire davantage d'efforts pour promouvoir la marche à pied, qui permet de délester le transport collectif. On voit que pour le transport collectif dans le centre-ville, 20 % des validations se font pour une ou deux stations, là, c'est vraiment une clientèle que l'on pourrait inciter vers la marche à pied. On a appris, tout à l'heure, que le pourcentage de marche à pied dans Bordeaux, c'est la dernière enquête ménage 2017, c'est 29 %. Je pense que l'on peut vraiment faire des efforts pour encore davantage favoriser la marche à pied dans notre ville. A un moment donné, on parlait de Plan piéton. Je pense qu'il est temps maintenant de le ressortir.

Juste et je terminerai là-dessus, sachez qu'une métropole comme Lille s'est fixé comme objectif de faire de la marche à pied le premier mode de déplacement métropolitain à l'horizon 2020. Je pense que nous pourrions avoir aussi ce type de challenge. C'est le deuxième mode puisque le premier, ce sont les transports collectifs. Avec 29 % de marche à pied, nous sommes encore loin.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est une très bonne idée qu'il faudra concilier avec le développement du vélo parce que quand les vélos sont sur les trottoirs, la marche à pied devient difficile.

Il y a d'autres interventions ? Madame BEAULIEU.

Mme Léna BEAULIEU : Monsieur le Président, chers collègues, quelques remarques sur ce rapport qui est très riche et qui nous permet de mieux maîtriser la situation de notre

réseau de transport. Il confirme que si nous avons un réseau dynamique, les marges de progrès sont du côté de notre réseau de bus. De ce fait, si les 58 km de couloirs de bus sont une bonne chose, ils sont toujours très insuffisants. En effet, aujourd'hui, nos bus sont encore trop tributaires des embouteillages qui impactent grandement leur fréquence. La fiabilité du réseau est un élément essentiel à l'attractivité de nos transports en commun. Nous apprécions donc les investissements qui sont programmés mais qui doivent être couplés à un renforcement des moyens humains afin de mieux répondre à la demande des usagers.

Enfin, nous resterons vigilants sur la question de la sous-traitance. Celle-ci ne doit pas excéder 20 %. Cependant, si ce rapport permet de répondre aux urgences, il laisse en suspens l'avenir. Or, tout montre que notre tramway est arrivé à saturation et qu'il va nous falloir mieux appréhender nos investissements en lien avec l'augmentation de la population.

Ces remarques faites, nous voterons ce rapport. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Pas d'autres observations ? **Monsieur DUPRAT**.

M. Christophe DUPRAT : Oui, pour répondre à Pierre HURMIC, on va regarder l'affaire du dernier train le dimanche soir. S'il y a des adaptations à faire, ce sera fait.

Concernant la ligne circulaire, il en existe une qui s'appelle la Corolle 35 qui a la fréquence d'une Liane, qui dessert Bruges, Eysines, Mérignac, Pessac, Talence. Il y a la 36 et la 34 qui sont également des circulaires qui desservent plusieurs communes, plus certaines Citéis qui desservent Caudéran, Mérignac, Mondésir, etc. Cela existe déjà avec des fréquences élevées, mais tout est perfectible. D'ailleurs, on va en discuter dans pas longtemps puisque les réunions sectorielles vont démarrer dans 15 jours.

Concernant la marche à pied, beaucoup de gens ne l'ont pas vu, mais dans toutes nos rames de tram, dans ce que l'on appelle le thermomètre qui indique les stations, vous avez les indications entre deux stations, la marche à pied avec le nombre de minutes. Par exemple, comment on va d'Hôtel de Ville à Mériadeck plus facilement à pied qu'en faisant le détour avec le tram C. C'est dans toutes les rames, c'est écrit. Mais, il faut aller sans doute beaucoup plus loin par rapport à ceci.

Concernant les 20 % de sous-traitance, c'est par contrat donc, on ne pourra pas aller au-delà. Le contrat précise cette jauge.

Nous aurons également l'occasion de présenter, au prochain Conseil, les améliorations pour les bus dans le cadre de notre plan d'action sur le réseau TBM. Et pour les couloirs de bus, il y a des Lianes majeures qui sont en étude. Mais je rappelle que les couloirs de bus doivent faire l'objet souvent de négociations assez serrées entre riverains, commerçants, Mairie et services de Bordeaux Métropole.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Y a-t-il des oppositions à cette délibération ? Des abstentions ? Merci.

Unanimité

Madame CALMELS

6 Association européenne du film d'animation Cartoon – Organisation de la manifestation Cartoon Movie du 7 au 9 mars 2018 – Convention – Décision - Autorisation

Madame CALMELS présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame. Qui souhaite prendre la parole sur ce dossier. Excellente opération qui fait l'unanimité ? Je vous en remercie.

Unanimité

Mme Dominique IRIART : Rapport de Monsieur MANGON, rapport n°29 : « Démarche 2050 Bordeaux Métropole, Imaginer et agir - Lancement de la démarche et validation des modalités de mise en œuvre opérationnelle ».

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur MANGON.

Monsieur MANGON

29 Démarche 2050 : Bordeaux Métropole : Imaginer, agir – Lancement de la démarche et validation des modalités de mise en œuvre opérationnelle – Décision - Autorisation

Monsieur MANGON présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président et merci de vous être impliqué à fond dans cette initiative. Je ne reviens pas sur sa nécessité. On l'a évoquée tout à l'heure. Il faut que nous nous projetions sur l'avenir dans cette ère nouvelle qui s'ouvrira dans les années 2020 et suivantes. C'est difficile. Ce projet est extrêmement ambitieux. Je serais presque même tenté de dire un peu risqué pour, au moins, trois raisons.

D'abord, parce que 2050, c'est loin. Je rappelle cette phrase de Woody ALLEN : « Il est difficile de faire des prévisions surtout lorsqu'elles portent sur l'avenir ». On va se tromper naturellement, mais avoir des scénarios alternatifs pour essayer d'imaginer les différentes évolutions possibles sur tous les sujets que vous avez vus est intéressant. Comment on va se loger ? Comment on va se déplacer ? Comment on va se nourrir ? Comment on va se former ? Comment on va prendre ses loisirs, faire du sport, etc. ? Se soigner aussi ? Toutes ces questions méritent d'être posées. On va faire ce pari.

Deuxième difficulté, c'est que si cela se borne à impliquer les institutionnels, la Chambre consulaire, le Conseil de développement durable (C2D), l'Agence d'urbanisme (A'Urba) ou les équipes municipales, on passera à côté. Il faut intéresser nos concitoyens. C'est un vrai défi. Jacques MANGON a évoqué, tout à l'heure, les techniques que nous allons essayer d'utiliser pour cela. Il faut que les Maires des 28 communes s'impliquent aussi et il leur appartiendra d'animer la concertation sur le territoire de leur commune, à leur façon, dans le cadre d'un petit vadémécum que nous leur adresserons, qui listera les principales questions à poser.

Et puis, enfin, c'est difficile parce que c'est enfermé dans un calendrier relativement court. Il faut boucler cette opération à Pâques 2019, un an avant les élections municipales pour qu'il n'y ait pas d'ambiguité de ce point de vue. Pour cela, il faut quelques moyens et je souscris à ce qu'a dit Jacques MANGON. Le budget que nous vous proposons sur deux années, je le répète, même s'il peut paraître élevé en valeur absolue, est tout à fait modeste par rapport aux enjeux et aux moyens de la Métropole.

Qui souhaite s'exprimer là-dessus ? Monsieur GUICHARD, Monsieur HURMIC, Monsieur HICKEL et Monsieur CHAUSSET.

Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président et chers collègues, comme nous nous étions inscrits dans le processus « Bordeaux 2030 » avec notre propre contribution

d'ailleurs, nous tenons à nous inscrire positivement dans cette démarche « Bordeaux 2050 », démarche qui se veut avant tout citoyenne, dimension participative à laquelle nous sommes particulièrement attachés. Je dois dire d'ailleurs que 2011 aura été pour moi un des meilleurs moments passés dans cette Maison. Nous aurons fait un travail, je pense, de très, très grande qualité et donc, mon cher Jacques, on ne part pas de rien.

Dans la présentation de cette démarche Bordeaux 2050, de très nombreuses questions sont posées et des suggestions de réponses proposées pour alimenter et ouvrir le débat. Pour autant, toutes les pistes ou tous les scénarios ne sont pas évoqués, d'ailleurs, Jacques MANGON en a développé d'autres dans son introduction. Le dérèglement climatique, le réchauffement de notre planète, l'épuisement des ressources sont des constats indéniables, mais nous ne donnons pas forcément les mêmes pistes de réflexion que celles qui nous sont exposées ici.

Quelques exemples rapides pour éclairer mon propos et qui donnent une idée de la vision que nous souhaitons porter de la ville en 2050, une ville évidemment plus inclusive et solidaire, une ville du mieux vivre avec son environnement. Sur le logement qu'il soit économique ou même producteur d'énergie, oui, ce doit être un objectif tout en maintenant que la priorité reste de faire vivre le droit au logement pour tous.

Sur l'emploi, nous partageons le constat que l'emploi évolue et qu'une carrière à un même poste ne sera plus d'actualité, que les entreprises évoluent et les salariés eux-mêmes aspirent à se former et à changer d'emploi. Comment accompagner cette mobilité et cette évolution de la vie professionnelle en toute sécurité ?

Sur la santé, nous partageons le questionnement, mais militons toujours pour un système solidaire pour soigner chacun selon ses besoins et non pas selon ses moyens. Et l'ambition pour un système de santé moderne, c'est aussi la proximité et la présence humaine.

Voici quelques-unes des très nombreuses interrogations que nous voulons intégrer à la réflexion collective qui va se déployer dans la démarche Bordeaux 2050. À travers cette prospective vers 2050, on nous demande de répondre à une interrogation centrale : quel modèle de société voulons-nous construire ? Et les orientations sont diamétralement opposées dans cette assemblée. Notre Groupe contribuera donc à faire vivre la diversité des visions de société en versant sa contribution au débat.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, un clin d'œil pour démarrer, si vous le permettez. Vous avez cité Woody ALLEN et en écoutant votre citation, je pensais à une autre citation de Woody ALLEN qui paraît correspondre aussi au sujet. Il a dit la chose suivante : « Je m'intéresse à l'avenir parce que c'est là que j'ai décidé d'y passer le restant de mes jours ». Je trouve qu'elle complète un peu celle que vous venez de faire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ce n'est pas très à la mode de citer Woody ALLEN...

M. Pierre HURMIC : Non, je sais bien, mais c'est vous qui avez commencé.

Plus sérieusement sur la délibération, vous notez, bien évidemment, que nous Écologistes, nous ne pouvons que souscrire à tous travaux prospectifs comme ceux qui nous sont ici proposés. Nous sommes persuadés que penser le long terme est primordial dans l'action publique et nos prises de position concernant de nombreux sujets, je pense, en attestent.

Sur le fond et sur les axes de pistes de réflexion identifiés, il nous a été indiqué en Commission qu'ils ne demandaient qu'à être complétés. Nous sommes, quant à nous, prêts à emprunter ces pistes, mais sous certaines conditions.

D'abord, cessons de regarder le futur comme un passé projeté dans l'avenir, et inventons un nouveau paradigme. Nous ne dessinerons pas Bordeaux 2050, avec le crayon ou le logiciel qui a écrit Bordeaux 2018. Ce logiciel, il a saccagé les écosystèmes, exterminé les espèces animales, détraqué le climat pour soutenir souvent des choix absurdes. Nous savons que le progrès de demain ne ressemblera pas à celui d'hier qui avait quelque chose de pervers. Il épuisait les ressources et sacrifiait les générations futures. Dans la ville de demain, le progrès devra être soutenable et intègre. La précarité des uns, y compris énergétique, est une menace pour la prospérité de tous. Il faut inventer les richesses de demain, une prospérité partagée, moins dépendante, plus soutenable, un monde plus sobre. Faisons de cette sobriété, une sobriété choisie, une sobriété heureuse. Faisons-en le *leitmotiv* de nos travaux.

Ce que la COP 21 a posé comme horizon global, nous devons le poser et le décliner ici à Bordeaux comme objectif local indépassable pour agir ensemble pour des villes décarbonées, innovantes, solidaires et écologiques. Nous sommes prêts à travailler pour écrire ce nouvel agenda de notre Métropole. Cet exercice suppose que nous soyons tous d'accord pour inventer la ville face aux impératifs de la transition écologique.

Quand je lis dans la délibération : « De grands défis sont lancés à notre planète : le dérèglement climatique, l'épuisement des ressources naturelles, le recul de la biodiversité, l'urbanisation croissante », je me dis que c'est bien et que les défis sont bien posés.

Fixons-nous des objectifs concrets comme ceux-là, mais nous ne serons crédibles que si nous commençons, dès aujourd'hui, sérieusement à nous y atteler pour préparer 2050. J'ai envie de dire : « De toute façon, nous n'avons pas le choix. Notre futur climatique, faute de changement rapide de boussole et de paradigme, s'annonce sous de sombres auspices ».

À cet égard, nous ne pouvons faire l'impasse sur le rapport remis à la Région Aquitaine par l'équipe scientifique réunie autour d'Hervé LE TREUT qui s'intitule *Prévoir pour agir*. Tout est dit. Le rapport LE TREUT a pour vocation d'anticiper l'impact du changement climatique sur le territoire aquitain et de donner des clés aux décideurs économiques et politiques pour réagir à temps. Pourquoi ? Parce que les changements évoqués à l'horizon des années 2030 et 2050 impactent directement et très concrètement notre vie quotidienne sur le plan de l'environnement, mais aussi de l'économie, des conditions de vie, de l'emploi et de la santé.

« En 2050, Bordeaux atteindra le climat actuel de Séville », nous dit Hervé LE TREUT. Le rapport met en évidence aussi la vulnérabilité de l'Aquitaine tout particulièrement considérée comme l'une des régions de France où le réchauffement climatique sera le plus important. Une augmentation de 4 à 5 % d'ici la fin du siècle est considérée comme probable. Ce réchauffement aura pour conséquence une élévation du niveau de la mer avec l'érosion de nos côtes, l'élévation pouvant aller jusqu'à un mètre à l'horizon 2100. Sachant que l'onde de marée remonte sur 150 km sur la Garonne, le risque inondation devient extrêmement préoccupant sur une partie importante de notre Métropole où déjà 23 000 personnes vivent en zones inondables.

Ce rapport fait état aussi des vives inquiétudes sur la ressource en eau, notamment en raison de l'imperméabilisation des sols à laquelle nous nous sommes livrés. Le rapport nous alerte sur le fait que des mesures sont à mettre en œuvre immédiatement. Allons-nous décréter dès aujourd'hui, sans attendre 2050, la fin de l'imperméabilisation des sols ? Allons-nous décréter dès aujourd'hui, sans attendre 2050, la fin des îlots de chaleur

urbains ? Une bonne nouvelle que nous avons actée aujourd’hui, je tiens à le dire, c'est l'ambition de faire de notre métropole une des premières métropoles à énergie positive à l'horizon 2050 et cela tombe bien, c'est le sujet, mais pour y arriver, il nous faut galoper sachant que d'autres métropoles bondissent également vers ce même challenge.

Allons-nous repenser la hiérarchie de nos priorités d'investissement ? Sommes-nous prêts à penser que la richesse d'un pays, d'une ville ne repose plus sur l'édification d'une énième grande infrastructure bétonnée ou bitumée, mais sur la diversité de ses paysages, de ses écosystèmes, sur son capital naturel ? Engageons-nous résolument, sans attendre, pour des changements de comportement majeurs. L'économie circulaire, le zéro déchet sont clairement des solutions proposées pour réduire notre empreinte carbone. L'adoption d'une alimentation moins carnée, l'amélioration de la performance énergétique des logements, la réduction des besoins en mobilité sont aussi des voies dans lesquelles nous devons nous engager beaucoup plus énergiquement.

L'exercice « prospective pour 2050 » pose des tas d'autres questions qu'il ne m'est pas possible d'évoquer ici pour ne pas être trop long, et je vais terminer. Je pense que ce sera notre capacité à répondre à tous ces défis, et excusez-moi de n'avoir abordé ici que le défi climatique, mais c'est bien celui que l'on avance y compris dans la présentation de cette délibération, comme le défi des défis dans les années qui viennent. Je n'ai pas abordé notamment le défi démocratique à relever pour construire cet avenir, la façon dont nous saurons associer les habitants pour coproduire avec nous cet avenir désiré, un genre de cogestion entre élus et citoyens et vous connaissez mon attachement à ce concept, car j'ai la conviction que la ville de demain s'inventera dans la confrontation intelligente de toutes les parties prenantes. La meilleure façon de prévoir le futur, c'est encore de l'inventer.

Et le mot de conclusion, vous me permettrez de l'emprunter à Eleanor ROOSEVELT, qui dit la chose suivante : « Le futur appartient à ceux qui croient à la beauté de leurs rêves ». Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci et également à ceux qui se lèvent tôt.

M. Pierre HURMIC : Oui, c'est aussi mon cas.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur HICKEL.

M. Daniel HICKEL : Monsieur le Président, chers collègues, je me réjouis également du lancement de cette démarche. Et comme j'ai été amené, au cours de ma carrière professionnelle, à porter un certain nombre de politiques ou de grands projets publics, je me fais un devoir d'intervenir dans ce cadre à travers deux remarques.

La première sur la conduite même de la démarche en proposant 5 grandes étapes :

- Première étape : réaliser un diagnostic qui soit réellement partagé. De nombreux matériaux existent déjà, Max GUICHARD y a fait allusion. Il faut mettre à disposition ces données, ce qui est bien prévu, mais sous une forme accessible pour contribuer à la participation souhaitée de nos concitoyens.
- Seconde étape : déterminer de grands objectifs. Les trois premiers correspondent, bien sûr, aux trois piliers du développement durable, selon l'image du triangle équilatéral proposé par le Professeur Éric BAUCE de l'Université Laval à Québec et qui symbolise l'égale importance à accorder à ces trois piliers. Même si personnellement je privilégierai le premier qui est le social et l'humain. Pour que notre Métropole participe à sa mesure à redonner à la France une place plus digne d'elle dans le classement

mondial des pays selon le degré de bonheur. Je fais ici référence au dernier rapport soutenu par l'ONU paru à ce sujet en mars 2017. Deuxième pilier, l'économie. Troisième, l'environnement, je ne développe pas. J'ajoute un quatrième grand objectif, l'aménagement du territoire, bien pris en compte dans le rapport.

- Troisième étape : élaborer une stratégie au service de ces objectifs et, en réponse à l'intervention de Vincent FELTESSE dans le cadre du Débat sur les Orientations Budgétaires, pour moi, les marges de manœuvre résident dans l'intelligence collective à mettre partout dans le système, dans l'investissement immatériel, puisqu'effectivement nous sommes entrés dans une nouvelle ère en termes de disponibilité de matière et d'énergie.
- Quatrième étape : construire le plan d'action en distinguant bien le court terme et là, nous sommes, bien sûr, au niveau du projet de mandature dont nous adoptons aujourd'hui l'actualisation, et le moyen et le long terme sur lesquels nous nous situons dans la démarche 2050.
- Enfin, cinquième étape : mettre en place des indicateurs de suivi et d'évaluation qui permettront de faire évoluer à terme et en dynamique notre projet.

Seconde remarque, elle porte sur la démographie. Celle de Bordeaux Métropole, vous y avez fait allusion, Monsieur le Président à l'occasion du rapport sur le développement durable, mais le rapport sur la démarche 2050 parle aussi d'explosion démographique. Ce terme ne se réfère qu'à l'Afrique. Et là, je m'appuie sur la dernière révision de juin 2017 des projections de l'ONU. Elles anticipent une population européenne passant de 742 millions d'habitants en 2017 à 716 en 2050, terme de notre démarche. Cela veut dire une diminution de 4 %, alors que, dans le même temps, l'Afrique passerait de 1,26 à 2,53 milliards, soit un exact doublement. Quelles incidences potentielles pour Bordeaux Métropole et comment peut-elle contribuer, à sa mesure là encore, à soutenir l'Afrique avec laquelle elle entretient une relation particulière à relever ses propres défis ? Merci de votre réponse.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci.

Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je vais faire court. Je me suis exprimé déjà à plusieurs reprises sur ce sujet, notamment en Commission. Moi, je soutiens, bien sûr, fortement cette démarche et je regrette même qu'elle ne soit pas permanente parce que comme je l'ai dit déjà, je pense que la prospective est aux collectivités ce que la recherche est en fait aux entreprises, on a besoin, je pense, de se projeter. Et ce qui a été dit par mes collègues, que ce soit Monsieur HICKEL, Pierre HURMIC ou Max GUICHARD, je souscris. On a besoin franchement de réfléchir, de se projeter, pas simplement entre nous, mais aussi, bien sûr, puisque l'on participe à la fabrication de la collectivité du monde de demain, on a besoin de s'ouvrir.

Pour cela, j'avais quelques propositions à faire, notamment, je crois qu'il faut sincèrement que dans cette démarche, on aille aussi chercher le secteur associatif. On ne peut pas s'en passer. Les citoyens, bien sûr, mais aussi le secteur associatif parce qu'au sein des multiples associations, il y a de la réflexion. Il y a vraiment, là aussi, un monde qui bouge et on va réfléchir à 2050 avec eux car le secteur associatif est porteur de beaucoup d'énergies et il fabrique aussi la cité.

Également aussi la recherche universitaire, l'Université. On a une Université qui est très riche sur la Métropole, qui est très présente dans différents domaines. On doit absolument l'associer.

Pour terminer, on doit être positif et confiant dans l'avenir, dans cette démarche parce que c'est vrai que le monde de demain est particulièrement angoissant au vu d'un certain nombre de critères, et donc, il faut avoir une démarche pédagogique. Et que l'on apporte de l'information, mais aussi que ce soit sous le sceau de la pédagogie car on voit aujourd'hui que lorsqu'il faut installer une simple déchetterie, ou ne serait-ce que faire bouger de place de stationnement, c'est extrêmement complexe. Donc, je pense que l'on a aussi un devoir d'expliquer.

Pour terminer, j'ai fait déjà cette proposition, il me semble aussi qu'il faut absolument s'ouvrir à l'extérieur, aller voir ce qui se passe, notamment en France, où un certain nombre de collectivités ont engagé des démarches de prospectives. J'ai cité, parce que je trouve que c'est intéressant, ce qui se fait dans le Nord Pas-de-Calais, avec l'idée de 3^e révolution industrielle. Je ne dis pas qu'il faille singer cela, mais le fait d'avoir un apport extérieur, à certains moments, me semble tout à fait bénéfique.

Et puis, en dernier lieu, je pense qu'il y a un domaine que l'on n'a pas évoqué, c'est celui de l'éthique. On doit aussi placer notre réflexion sous cet angle parce que demain, il y aura des conflits. Ne serait-ce qu'avec le monde économique, avec tout ce qui nous entoure, l'éthique doit être placée au premier plan. Je n'ai pas la recette précise, mais je pense que c'est un mot que l'on doit associer à notre démarche. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Je manquerais au devoir que je me suis assigné à moi-même si je ne rappelais pas deux légers détails. Ces deux légers détails sont ceux de la transition démographique. Monsieur le Président, quand nous sommes nés, nous étions 2,5 milliards, et nous serons en 2050, 9,4 milliards. Une progression jamais vue que nous avons beaucoup de mal à concevoir et qui a un autre aspect, c'est que là où il y a le plus de naissances, c'est dans les pays les plus pauvres et les plus en difficulté. Ce qui fait que l'émigration et donc l'immigration chez nous sera obligatoirement importante, voire massive et nous savons que la crise climatique ne fera que l'aggraver et s'ajoutera à la crise démographique.

Nous devons donc concevoir d'ores et déjà la question des migrants comme devant être anticipée et devant être surtout organisée. Ces migrants, pour la plupart, resteront dans nos pays, et bien évidemment, dans nos métropoles, dont Bordeaux, et nous devons la concevoir désormais comme une sorte de pont entre leur pays d'origine et les pays où ils s'installeront.

Nous devons modifier - là, je rejoins ce qu'a dit Monsieur CHAUSSET sur l'éthique - notre conception vis-à-vis de cette immigration. Il n'est plus question de la refuser, je le répète, il est question de l'organiser et de faire qu'elle ait lieu de manière positive. Dans l'histoire d'ailleurs, les immigrations ont toujours eu des conséquences positives et il faut envisager de réussir.

Le deuxième aspect de la transition démographique, c'est bien sûr celui que nous connaissons à l'intérieur de l'Europe, par exemple, mais pas que, c'est-à-dire la longévité. La question nouvelle, ce n'est évidemment pas le vieillissement. Le vieillissement, il a toujours existé, depuis Socrate ou Sénèque qui ont écrit dessus. Et curieusement, il n'est pas beaucoup plus long, ni beaucoup plus différent qu'il ne l'était à l'époque de Sénèque. Ce qui est nouveau, c'est la longévité et là, je suis Monsieur BRUGÈRE, je veux que l'on

vieillisse en bonne santé et que l'on meure, de préférence, en bonne santé, mais ceci c'est plus rare.

Je crois que nous devons prendre en considération cette mesure. Les plus de 60 ans seront à l'époque nettement plus de 30 %, mais surtout les plus de 75 ou 85 ans seront, je l'espère, beaucoup plus nombreux et dans l'état où nous sommes actuellement avec 10 ans de moins. Donc, ceci impacte, je l'ai dit tout à l'heure, je n'ai pas besoin d'y revenir, la fabrication de nos villes, notre conception urbanistique des mobilités professionnelles, l'inclusion des âgés dans la vie sociale et démocratique du pays et la lutte, c'est un point majeur, contre leur isolement et contre toutes les manifestations de l'âgisme.

Voilà deux points qu'il faut absolument inclure dans ce projet : un, l'immigration, deux, la longévité. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, très rapidement.

Bien évidemment pour vous dire mon intérêt, notre intérêt, notre sympathie pour cette démarche qui rappelle celle qui avait été entreprise en 2010-2011 autour de la Fabrique métropolitaine, d'ailleurs la délibération y fait allusion. Avec quelques différences cependant en termes d'ambition sur la participation : la démarche précédente avait représenté 15 000 personnes participantes. Passer de 15 000 à 50 000, ce n'est pas rien. C'est-à-dire qu'un habitant sur 15 de la Métropole participe à cette démarche qui est quand même très, très forte. Un temps de concertation plus court, mais vous l'avez signalé, Monsieur le Président, et un calendrier aussi plus particulier, mais peu importe.

Ce qui me marque et j'ai relu le débat de l'époque, de 2010-2011, c'est peut-être la notion de fin de cycle plus prégnante, comme Jacques MANGON l'a évoqué. C'est vrai que tout ce qui avait été proposé par vous, Monsieur le Président, en 1995, les 3B, les deux franchissements, tout ceci, est en voie de réalisation. Donc, il y a besoin d'une nouvelle projection. Je fais toujours l'exercice, « Comment c'était 30 ans en arrière ? ». 30 ans en arrière, il y avait encore le mur de Berlin. Personne ne savait ce qu'était internet, il n'y avait pas la Conférence de Rio. Donc, on était quand même dans un monde qui n'avait radicalement rien à voir avec aujourd'hui et on voit que les choses vont de plus en plus vite.

Cependant, il me semble important, comme l'ont fait Michèle DELAUNAY et Pierre HURMIC, de rappeler qu'il y a quand même des invariants quand on se projette dans les 30 années qui viennent. Le réchauffement climatique est un invariant. L'allongement de la durée de vie est un invariant. La question des migrations est un invariant. Or, telle que la délibération est présentée, tout est un peu au même niveau sur le changement. Il n'y aura pas que des changements, il y aura aussi des constantes.

Ensuite, deux autres petites suggestions. Je pense qu'il est effectivement très intéressant d'avoir une espèce de réseau de la prospective des métropoles, de voir comment cela se passe à Barcelone, à Genève, à Zurich qui ont aussi des démarches proches.

Dernier point dans la concertation, toujours mon attachement à ce qu'on appelle « les invisibles », les personnes qui sont éloignées de la participation et de la concertation pour des raisons sociales, mais aussi d'âge ou autre, et qui sont pourtant fondamentales dans le fonctionnement de notre Métropole. Voilà. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur MANGON brièvement.

M. Jacques MANGON : Oui, Monsieur le Président, d'abord je me félicite évidemment que tous les intervenants aient signalé leur intérêt pour cette démarche et leur volonté d'y participer.

Quelques éléments complémentaires qui rassemblent un peu les propos qui ont été tenus à la fois par Max GUICHARD, Pierre HURMIC, Michèle DELAUNAY et aussi Vincent FELTESSE au sujet de cette dimension solidaire, sociale et aussi la dimension de l'éthique. Bien entendu, nous pensons y travailler. Nous pensons notamment que l'un des débats de fin et notamment des réflexions à la fin sera organisé autour de cela parce qu'évidemment, dans un contexte de monde qui bouge très vite, ces questions-là sont essentielles.

Je me félicite aussi d'avoir entendu les propositions de Daniel HICKEL qui, finalement, rejoint ce que nous souhaitons faire, tout à fait. Hormis le fait que nous n'aboutirons pas sur un projet qui sera un projet institutionnel. Ce sera des perspectives, des grandes trajectoires et pas plus.

Gérard CHAUSSET nous a parlé du secteur associatif et aussi, notamment, du monde universitaire. Bien entendu, nous souhaitons les associer ; en particulier, nous envisageons de solliciter un certain nombre de post-doctorants, universitaires de moins de 30 ans pour leur demander des contributions sur des secteurs très précis de manière à ce qu'ils nous disent des choses pertinentes.

Enfin, je dirais que oui, il y a deux éléments que nous souhaitons tout à fait. C'est d'abord une espèce d'effervescence sociale et d'effervescence dans la population autour de cette réflexion-là. C'est une réflexion qui mobilise largement et nous allons nous y employer avec beaucoup de détermination. Il faut qu'il y ait une effervescence car nous croyons qu'elle nous apportera des choses que nous n'imaginons pas aujourd'hui, qui viendront de la population elle-même. Nous croyons en cette intelligence collective, comme cela a été dit par certains.

Il y a finalement une question qui a été posée en filigrane par plusieurs intervenants. Il nous faut construire et nous le sentons bien, une alternative au malthusianisme qui nous menace un petit peu sur différents horizons, mais cette alternative-là, il faut la construire avec à la fois de l'imagination, la conscience que la société de demain sera une société probablement plus collaborative encore, plus collective, et qu'en même temps, il faudra préserver de la liberté. On n'est pas là pour bâtir un monde du tout bien. On est là pour bâtir un monde où on tentera de vivre un peu plus heureux. Voilà ce sont quelques éléments qui peuvent peut-être servir de conclusion très temporaire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. Un premier constat, c'est que cette démarche intéresse et je m'en réjouis. Je vois que chez tous ceux qui se sont exprimés, il y a la volonté de participer, et un intérêt pour cette réflexion.

Je ne vais pas revenir sur les différents défis. Il faut associer le plus grand nombre de nos concitoyens possibles et c'est la raison pour laquelle, bien sûr, il faut mobiliser le réseau associatif. Bien sûr impliquer l'Université. Bien sûr aller voir ce qui se passe ailleurs aussi. Faire venir un certain nombre de grands témoins qui pourront animer quelques conférences de réflexion.

Deuxième remarque, il ne faudrait pas que cette démarche soit interprétée par nos concitoyens comme un désintérêt pour le court terme. Il faut associer les deux. Certains d'entre vous ont dit « sans attendre ». Je pense à la mobilité et je vous saisirai au mois d'avril d'un plan court terme de mobilité. Donc, il faut associer les deux.

Dans les questions que nous avons posées, c'est vrai, il faut rajouter plus que nous ne l'avons fait jusqu'à présent la dimension solidarité. Comment faire en sorte que tout le monde soit impliqué dans ce mouvement, que personne ne soit laissé sur le bord de la route ? La lutte contre la précarité, contre la pauvreté. Tout ceci mérite d'être ajouté. Également la rénovation par la démocratie participative de la démocratie représentative. J'ai reçu récemment quelqu'un que j'aime beaucoup et qui était venu nous aider pour Evento n°2 qui est Michelangelo PISTOLETTO qui, lui, réfléchit au passage de la démocratie à la démopraxie. La démocratie, c'est le pouvoir du peuple. La démopraxie, c'est le peuple qui fait. Comment l'implique-t-on davantage dans la décision ? C'est aussi ce que le politologue ROSANVALLON oppose quand il parle de la démocratie d'autorisation - on autorise les élus à gouverner à votre place – et la démocratie d'exercice, c'est-à-dire que l'on continue à participer à l'élaboration de la décision. Ceci doit faire partie de nos réflexions.

Enfin, sur les constantes, les invariants ou les grands défis qui sont devant nous, le défi démographique, Madame DELAUNAY a donné des chiffres, on peut se projeter un peu plus loin : fin du siècle, dernière prospective de l'ONU, 11,5 milliards, hypothèse moyenne de la population mondiale. Jusqu'au début du XX^e siècle, la population de la planète n'a jamais dépassé le milliard. En deux siècles, on va passer à 11,5 milliards avec notamment le défi africain, l'Afrique à 2 milliards en 2050, mais à 4 milliards en 2100. Et là, je voudrais compléter ce qui a été dit. Peut-être faut-il s'apprêter à être plus accueillant que nous ne le sommes, mais surtout nous n'y parviendrons pas si nous ne donnons pas à ces populations la possibilité de rester au pays. Le rêve de tous ces jeunes, c'est de vivre chez eux, avec un boulot, avec des conditions de vie satisfaisantes. Il y a un gigantesque plan de partenariat entre l'Europe et l'Afrique à développer dans les prochaines décennies, sinon, nous ne construirons pas de mur sur la Méditerranée. Sur le désert du Mexique, c'est un peu compliqué, mais sur la Méditerranée, c'est quasiment impossible.

Le défi climatique, je n'y reviens pas. Le défi numérique dont on n'a pas du tout parlé qui est porteur de progrès fantastiques, bien sûr, pour notre santé, mais aussi de risques non négligeables sur l'emploi, sur la protection de notre vie privée. Je serais même tenté de dire puisque l'on a parlé d'éthique et de spiritualité, le défi anthropologique. Est-ce que l'intelligence artificielle va augmenter l'humanité ou la diminuer ? On peut aussi se retrouver mis en tutelle par tous ces petits robots qui sont en train de se déployer un peu partout. Vous voyez, sans vouloir faire ce pourquoi nous ne sommes peut-être pas faits, c'est-à-dire philosopher, je pense que nous avons là un champ de réflexion immense devant nous. Je pense que cela peut intéresser nos concitoyens. Je pense que tout le monde a envie de dire quelque chose là-dessus. Donc, je vous remercie de l'accueil qui est fait à cette initiative et je compte sur vous pour vous y impliquer pleinement.

Il y a un vote là puisque l'on vote un budget. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette unanimité.

Unanimité

Monsieur DUCHENE

35 Protocole partenarial entre le groupe SNCF et Bordeaux Métropole – Décision - Autorisation

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur DUCHÈNE devait présenter le dossier suivant. Il n'est pas là. Je vais le faire à sa place.

M. le Président Alain JUPPÉ présente le rapport.

Qui souhaite s'exprimer là-dessus ? Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport nous présente, comme vous venez de l'évoquer, un protocole d'accord entre notre établissement et la SNCF sur la cession de fonciers. Il fait suite à de nombreux projets qui demandaient une vision plus globale du foncier disponible et de sa possible utilisation par notre établissement. Cependant, si nous pouvons nous féliciter de l'utilisation de la voie Eymet pour le développement d'un Transport en commun en site propre (TCSP) dans la plaine Rive Droite, nous sommes plus réservés sur les autres dossiers.

Sur la partie Bruges, nous sommes face à une politique du fait accompli, mais nous continuons à penser que la fermeture de ces voies est une erreur.

Pour la partie Brazza, il est bien évident que les nouvelles populations vont avoir besoin d'accéder à la mobilité dans de bonnes conditions. De ce fait, nous devons effectivement nous mettre en réflexion sur le moyen le plus approprié pour répondre aux besoins. Nous pensons, cependant, qu'il n'y a pas là contradiction entre ces mobilités et les besoins de fret du secteur comme les besoins en base travaux. Il s'agit, plutôt que de condamner la voie, de regarder comment nous répondons à l'ensemble des sollicitations et nous pensons qu'il existe pour ce faire les outils techniques.

De même sur Hourcade, vous venez de l'évoquer, nous sommes perplexes face à cette cession de fonciers. Les emprises rails sur notre agglomération ont nettement baissé, ces dernières années, notamment avec le développement d'Euratlantique entraînant des difficultés pour le garage des trains. Ceux-ci sont pour la plupart envoyés vers Hourcade, ce qui, à terme, doit entraîner des difficultés tout comme la proximité entre des activités de bureau et la présence de wagons contenant des matières dangereuses.

Plus globalement, Monsieur le Président, ce protocole ressemble à un bradage de l'outil ferroviaire qui fait suite à une attitude générale de la SNCF sur le développement du train. À cet égard, le rapport SPINETTA ne fait que rajouter des inquiétudes sur le devenir du rail.

Nous avons sur notre territoire d'immenses besoins, comme l'a montré notre débat sur les mobilités au mois de décembre. Or, nous voyons bien que l'Etat via la SNCF ne veut pas y répondre. L'information que nous avons eue comme quoi la SNCF refusait de financer le pont-rail du Bouscat est on ne peut plus révélatrice des logiques qui dominent au niveau de la Direction de la SNCF. Je pourrais également citer un responsable régional de l'entreprise qui, lors des Assises de la mobilité dans le Médoc, a développé l'idée que l'avenir se trouvait dans le covoiturage. Nous assistons là à une dérive grave.

Les logiques de rentabilité appliquées à cette entreprise sont en train de montrer leurs limites en amenant les uns et les autres aux frontières de l'absurde. Il faut que la SNCF revienne dans une logique de service public pour répondre aux besoins immenses qui se font jour. Il ne pourra y avoir de transition énergétique et écologique sans une utilisation optimale et efficace du rail et ce, notamment, dans les déplacements du quotidien. Cela a bien évidemment un coût, mais qui, au regard du coût du réchauffement climatique, est sans communes mesures.

Nous voterons contre cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur POIGNONEC.

M. Michel POIGNONEC : Oui, merci Monsieur le Président. Quelques mots sur Hourcade même si vous avez tracé quelques orientations. Le site d'Hourcade est classé d'intérêt métropolitain depuis 1997, soit il y a près de 21 ans. D'abord, il faut indiquer que les contacts que nous avons ici et là sur le potentiel de ce secteur à la fois sur Bègles, mais aussi sur Villenave, nous confirment la capacité de création de plusieurs centaines d'emplois quasiment d'un claquement de doigts tellement cette zone est attractive. Mais

des éléments que la SNCF nous communique, lors des derniers Comités de pilotage, que l'on qualifiera de tout sauf de précis, il ressort un vrai souhait d'usage de la zone à des fins que nous contestons. En particulier, on nous parle pour la partie villenavaise d'établir une base arrière de la LGV dont nous ne maîtrisons pas le calendrier. D'après le Conseil d'orientations des infrastructures, si la LGV Bordeaux Toulouse se fait un jour, on démarrera par le tronçon Toulouse Agen. Donc, pas d'impact sur le secteur de Bordeaux sud. Ce qu'il faut comprendre du message de la SNCF, c'est surtout son souhait de privilégier les granulats aux emplois. Nous avons eu, avec vous-même, Monsieur le Président, et le service développement économique de Bordeaux Métropole un positionnement très clair : il serait inacceptable que nous consentions que cette zone unique ne serve que d'entrepôt à cailloux.

Nous aimerais, Monsieur le Président, que la Métropole puisse sur le sujet exprimer officiellement une préférence quant à la future destination de ces terrains, ou *a minima* une défiance vis-à-vis de ces pistes qui ont été plusieurs fois évoquées par la SNCF. Je fais ici le parallèle avec la démarche que nous avons eue pour les terrains que libérera l'Hôpital Robert Picqué dans laquelle vous avez bien voulu et ce, avec succès, relayer auprès du Ministère des Armées, la conviction que cette zone avait un avenir économique évident. Et peut-être au-delà de l'excellente collaboration que l'on peut attendre dans le cadre du Comité de pilotage, sera-t-il nécessaire un jour de faire trancher l'actionnaire majoritaire de la SNCF lorsqu'il faudra décider si on entrepose des granulats pour la LGV ou si on crée des centaines d'emplois pour nos habitants. Pour ce motif, il me semblerait pertinent que l'Etat soit intégré au Comité de pilotage.

Une question pour conclure. Je comprends que le site d'Hourcade fera l'objet d'une convention spécifique entre Bordeaux Métropole et la SNCF d'ici la fin de l'année. La Commune de Villenave-d'Ornon, comme sans doute celle de Bègles, souhaite être associée à l'élaboration de cette convention qui fixera le plan d'action et je vous remercie de nous en indiquer la faisabilité.

Également, Monsieur le Président, s'agissant de la gouvernance de ce plan d'action spécifique à Hourcade, nous serions attachés à ce que vous en assuriez personnellement le pilotage.

Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Les deux interventions qui viennent de se succéder montrent la complexité de nos relations avec la SNCF. D'un côté, Madame MELLIER s'inquiète de voir le domaine ferroviaire démantelé au profit d'opérations d'aménagement qui diminueraient les capacités d'évolution de la SNCF. Et de l'autre côté, Monsieur POIGNONEC nous explique que faire évoluer la SNCF sur le site d'Hourcade autrement que sur un site de dépôt de ces rames est difficile. Les deux choses sont tout à fait vraies. Obtenir de la SNCF qu'elle abandonne un certain nombre de ses emprises, c'est comme lui arracher sa chair. Je ne suis pas sûr que toutes ces emprises soient nécessaires. C'est la raison pour laquelle cette démarche partenariale – et par définition, elle est partenariale - qui reposera sur l'accord des deux parties, à la fois de la SNCF et de la Métropole me semble tout à fait adéquate et je regrette que le Groupe Communiste vote contre parce que c'est la seule façon de faire évoluer les choses.

Sur Hourcade, nous avons déjà manifesté publiquement ce que nous attendions de la SNCF sur ce site, c'est-à-dire que ce n'est pas un site d'habitat. C'est un site qui doit être voué essentiellement à des activités industrielles ou de formation. Moi, je suis tout à fait prêt à m'impliquer davantage, mais nous sommes là devant un mammouth. Je veux bien que le Groupe Communiste soit le défenseur acharné de la SNCF, mais enfin, c'est un interlocuteur extrêmement difficile. Quand vous apprenez du jour au lendemain que la SNCF décide de ne plus financer le pont-rail en disant : « Débrouillez-vous ! », ce n'est pas

convenable. Évidemment, je le dis à Madame MELLIER, nous sommes arrivés à convaincre la SNCF de revoir sa position grâce au soutien de la Région. La Région et la Métropole vont financer les deux tiers de cette opération qui se monte à 3 millions d'euros, si je comprends bien, et nous voulons que la SNCF fasse les travaux et ne nous explique pas que c'est reporté aux calendes grecques, ce qui retarderait encore la mise en service de la ligne D. Voilà pourquoi la SNCF est un interlocuteur difficile. Dans la mesure où elle accepte de s'engager dans un processus partenarial, tout le monde devrait applaudir.

Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Non, que l'on s'entende bien, je partage vos critiques, vos colères même, par rapport à la SNCF aujourd'hui. Quand je dis que nous les partageons, nous les partageons. Mais il y a des donneurs d'ordres à la SNCF que je sache. Certains sont très attachés à la SNCF pour son histoire, mais ce que nous souhaitons avant tout c'est qu'il y ait un outil public adapté au développement et à nos besoins d'aujourd'hui. Voilà ce que nous souhaitons. Et nous ne pensons pas que la mise en défaillance de la SNCF pour répondre à des domaines de concurrence soit bien utile à notre pays. Voilà, c'est cet aspect-là. Ce n'est pas que nous sommes satisfaits, nous sommes même très en colère de la manière dont pratique aujourd'hui la SNCF. Mais encore une fois, elle a des donneurs d'ordres et vous avez des amis qui sont dans les donneurs d'ordres, Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD, je peux comprendre votre position sur l'avenir de la SNCF, ce n'est pas tout à fait la mienne, mais on en discutera dans d'autres instances. Ce n'est pas une raison pour vous prononcer contre ce que nous vous proposons aujourd'hui. Cela ne met pas en cause le statut de la SNCF, il s'agit simplement de débloquer un certain nombre d'opérations avec un accord partenarial entre la SNCF et nous.

Qui vote contre alors ? Vous maintenez votre vote contre ? Bien. Abstention ? Cette délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Mme Dominique IRIART : Il reste la 39, le rapporteur Monsieur TOUZEAU : « Plan quinquennal pour le logement d'abord – candidature de Bordeaux Métropole ».

Alain JUPPÉ : Monsieur Jean TOUZEAU.

Monsieur TOUZEAU

39 Plan quinquennal pour le logement d'abord – candidature de Bordeaux Métropole – Décision - Autorisation

Monsieur TOUZEAU présente le rapport.

M. Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. Qui souhaite s'exprimer ? Madame DE FRANÇOIS, Madame CASSOU-SCHOTTE.

Madame DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Monsieur le Président, très rapidement. D'abord c'est un rapport très important et, pour la Métropole, se positionner et répondre à cette concertation est une bonne chose. Nous devons effectivement tous renforcer nos partenariats et notre mobilisation et, on le voit bien, les efforts faits par la Métropole pour le logement ont porté leurs fruits.

Je voulais simplement attirer votre attention et notamment s'il y a des Parlementaires dans la salle, sur le fait que la Loi de Finances n'est pas complètement votée tandis que le Gouvernement propose aux bailleurs sociaux de vendre leurs logements pour faire des fonds propres. Sauf qu'il va y avoir une plus-value sur ces ventes.

La deuxième chose concerne la contribution à la Caisse de garantie du locatif social (CGLS). Aujourd'hui, les montants ne sont pas définitifs et peuvent aussi obérer les facultés financières de nos organismes et nous mettre en difficulté.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, chers collègues, nous partageons la volonté affichée par l'État de mettre en œuvre une politique du logement d'abord et nous souscrivons pleinement à la candidature de notre établissement à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI). Notre territoire en tension présente, en effet, et malheureusement dirons-nous, toutes les conditions pour devenir territoire pilote chargé de la mise en œuvre accélérée de ce plan logement d'abord.

La logique du logement d'abord a fait ses preuves dans les pays du Nord de l'Europe notamment et se distingue des politiques habituelles du logement en attribuant directement un logement stable aux personnes sans domicile, sans nécessairement les contraindre à transiter par les paliers de l'hébergement d'urgence et du logement d'insertion.

De fait, la logique d'hébergement d'urgence devenait à la fois un moyen de substitution à du logement durable auquel peuvent prétendre un bon nombre de personnes et de ménages aujourd'hui et le logement d'urgence s'avérait durable dans le temps sans garantir des moyens suffisants et satisfaisants pour en sortir.

Bref, un logement stable, on le sait, est la meilleure garantie en faveur d'une insertion sociale et économique. À travers cet AMI, notre Métropole et on peut donc en déduire la majorité des communes qui la composent, seront incitées ainsi à s'engager dans cette démarche pour expérimenter de nombreux dispositifs tels l'intermédiation locative et les baux glissants, la création de pensions de familles, voire à en inventer de nouveaux. On peut d'ailleurs saluer la réponse conjointe que nous faisons avec le Conseil départemental bien sûr, mais aussi avec les bailleurs sociaux, la Caisse d'allocations familiales (CAF), les Centres communaux d'action sociale (CCAS) et comme le dit Monsieur TOUZEAU, Monsieur le Président, avec une mise en place d'une plateforme qui peut s'avérer la plus cohérente possible.

Toutefois, la réussite de ce plan ambitieux repose sur un certain nombre de conditions que les collectifs des associations unies ont énumérées.

Nous en évoquerons seulement quelques-unes.

La production d'une offre de logement accessible, j'en veux pour preuve la grande difficulté que nous avons déjà à respecter la loi à l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) pour attribuer des logements dans le cadre des Droits au logement opposable (DALO). Il nous arrive d'avoir un délai de 18 mois et ce n'est pas rare.

Les conditions de mise en œuvre d'un accompagnement adapté aux besoins ou aux aspirations des publics concernés.

La garantie du principe d'un accueil d'urgence inconditionnel.

Au regard des coupes budgétaires récentes dans les aides au logement qui risquent de fragiliser durablement le modèle des organismes HLM, mais aussi au regard de la diminution des subventions venue fragiliser les associations intervenant dans ce champ, il y a matière à s'inquiéter des moyens qui seront réellement mis en place pour traduire concrètement ces objectifs ambitieux.

En conclusion, l'intention est louable et absolument nécessaire et indispensable, il faut bien évidemment répondre à cet Appel à Manifestation d'Intérêt, mais les moyens n'y sont pas. Une enveloppe nationale de 10 millions d'euros pour 15 territoires retenus n'est vraiment pas à la hauteur de ce plan ambitieux et on peut le regretter. Cependant, tous les moyens et les dispositifs de droit commun devront donc être mobilisés et nous pourrons ainsi poursuivre notre volonté affichée depuis quelque temps, une volonté politique et collective, de mettre en acte ce logement d'abord.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame BLEIN.

Mme Odile BLEIN : Monsieur le Président, chers collègues, en 2016, la Fondation Abbé Pierre avait produit 20 recommandations à destination des décideurs politiques. 20 initiatives à démultiplier. Le dispositif « Un logement d'abord » était la 5^e de ces recommandations. Il était illustré par un exemple bordelais. Il s'agissait d'un homme de 50 ans ayant vécu pendant 2 ans dans un parking souterrain du centre-ville. Cet homme en souffrance et sans abri, comme des dizaines d'autres personnes, a pu bénéficier du dispositif OïKEO proposé par l'Association de réadaptation et intégration – accueil, soutien et accompagnement vers l'insertion sociale (ARI-Asais). Ce programme, déclinaison du programme gouvernemental « Un chez soi d'abord » offre un toit, mais surtout un accompagnement complet permettant de sortir progressivement de la détresse sociale et psychologique dans laquelle trop de nos concitoyens sont plongés, comme l'a rappelé Jean TOUZEAU sur les chiffres du 115.

Cette introduction pour dire le bien que nous pensons de ce programme dont les résultats, même s'il faut toujours rester prudents, sont très prometteurs. Et c'est bien parce que nous soutenons de tels dispositifs que nous estimons que les conditions dans lesquelles l'État organise cet Appel à Manifestation d'Intérêt sont choquantes. D'abord, on nous parle d'expérimentation quand celle-ci entre autres existe depuis 2011 et que les résultats sont déjà connus. C'est donc de pérennisation dont nous devrions parler alors que c'est une nouvelle période d'expérimentation proposée pour les seuls 17 territoires qui auront la chance d'être retenus. 17 territoires qui, en 2018, devront se partager 7 millions d'euros, plus les 3 millions d'ingénierie pour mener à bien cette démarche du logement d'abord. Et combien pour les 4 autres années du plan quinquennal ? Nul ne le sait.

De plus, la Commission urbanisme a été informée des menaces qui pourraient peser suite à cet Appel à Manifestation d'Intérêt sur le financement classique des structures d'hébergement d'urgence. Là aussi, c'est très inquiétant, comme le sont les premiers éléments connus de la future loi sur le logement qui va fragiliser la capacité des bailleurs et les collectivités à répondre à la demande sociale.

Enfin, les services ont dû répondre dans une urgence extrême à cet appel au mépris de leur travail. Mis bout à bout, cela fait donc beaucoup et c'est à ce stade, parce que nous soutenons cette démarche du logement d'abord, que nous refusons qu'elle soit à ce point dévoyée et que nous ne pouvons pas voter cette délibération. Nous nous abstiendrons donc. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, je pense que, comme nous tous, nous nous félicitons à la fois du projet, de l'intention et de notre candidature, et je remercie particulièrement Jean TOUZEAU qui la porte et qui en sera l'artisan.

Je me félicite également des partenariats qui se dessinent pour porter cette candidature et pour la mener à réalisation. Je veux seulement dire un mot du contexte général dans lequel elle se développe et qui m'inquiète, en effet, beaucoup. Nous avons vu, tout d'abord, la réduction des moyens des bailleurs sociaux par l'externalisation de la baisse des Aides personnalisées au logement (APL) à leur encontre qui devait amputer leur budget d'investissement de 1,6 milliard d'euros. Des compensations ont été engagées pour amadouer un peu l'incompréhension à la fois des élus et des bailleurs sociaux eux-mêmes, mais ce sera au minimum 600 millions d'euros de déficit qu'ils vont connaître et qui, bien sûr, diminuent leur capacité d'investissement alors que l'on compte grandement sur eux pour cette mise en œuvre de cette très belle et très nécessaire initiative qui s'appelle « Le logement d'abord » ou « Le chez soi d'abord », j'aime bien cette autre traduction, qui nous est proposée.

La deuxième chose, c'est que nous voyons une deuxième attaque du Gouvernement sur ce sujet et je crains, Monsieur le Président, que vous y soyez favorable, du moins c'est ce qui a été dit dans quelques médias, c'est la baisse des exigences faites aux communes pour le taux édicté par la loi à la Solidarité et au renouvellement urbains (SRU), le taux de logement social de 25 % en 2025. C'est quelque chose, en effet, de très inquiétant qui défavorise, enterre presque l'objectif de mixité sociale qui est à la base de notre équilibre social et qui induit d'autre part l'objectif de mixité scolaire. Si l'un et l'autre sont réduits, je crains que nous n'allions vers des difficultés très lourdes. Je me félicite de l'intention. Je veux voir la réalisation et je sais l'engagement de Jean TOUZEAU sur ces sujets, mais je trouve, moi aussi, que la somme de 10 millions au regard des 600 millions minimum dont sont amputés les bailleurs sociaux est un peu mesquine.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Peu de choses à ajouter sur ce qui vient d'être mis en avant. Moi, je partage les inquiétudes sur la partie engagement véritable de l'État dans le cadre du plan quinquennal. C'est Molière qui écrivait « Beau discours ne fait pas bonne soupe ». Donc, il y a un beau discours, mais très concrètement, je crois qu'il faut que nous y voyions clair sur ce financement. Ceci étant, il faut y aller et c'est évident parce qu'y compris dans les informations que nous avons pu avoir sur l'hébergement d'urgence, on voit bien que l'attitude de l'État sera sans doute de se centrer vers les territoires qui seront mobilisés sur le logement d'abord. Et dans le contexte actuel, je pense que c'est le plus important. Il faudra être très attentif effectivement par rapport à ce qui a été dit sur la loi actuellement en débat parce qu'elle fragilise, c'est vrai, indiscutablement les organismes sur l'offre notamment de logements et il faut que l'on soit attentif à ces possibilités de sortie pour les populations les plus fragilisées vers un logement durable. Voilà ce que je peux dire Monsieur le Président. Je crois qu'il faut y aller.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien, merci. Donc, il faut y aller. Qui ne veut pas y aller ? Le Groupe Communiste n'y va pas avec enthousiasme. Vous vous abstenez ? Pas d'autres oppositions ou abstentions ? Je vous remercie.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL

Motion en faveur d'une demande de moratoire dans la mise en œuvre de la circulaire du 12 décembre 2017

Nous avons encore un point à examiner, si vous le voulez bien. Le Groupe Communiste m'avait transmis un projet de motion relatif à l'application de la circulaire du 12 décembre 2017 sur l'examen des situations administratives en hébergement d'urgence. Nous avons travaillé ce texte entre les groupes. On est arrivé à une version qui convient à tout le monde et qui vient d'être mise sur table. Nous rappelons d'abord la motion que nous avions adoptée le 7 juillet 2017 sur les populations en situation d'urgence humanitaire. Nous nous référerons à la prise de position de 30 associations nationales bien connues, la Ligue des droits de l'homme, EMMAÜS, la Fondation Abbé Pierre, le Secours catholique, la Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (FNARS), etc. Donc, nous souhaitons, pour aller rapidement au dispositif de cette motion, apporter notre soutien à ces associations qui œuvrent au quotidien à l'accueil des personnes les plus vulnérables et proposer un moratoire dans l'application de cette circulaire tant que le Conseil d'État qui a été saisi par les associations ne s'est pas prononcé. Voilà.

Est-ce que tout le monde est d'accord sur cette version qui a circulé, qui a fait l'accord des groupes ? Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Oui, Monsieur le Président, nous avions proposé une motion plus complète insistant sur la notion d'accueil inconditionnel dans les structures gérées par les associations humanitaires. La mise en cause de ce principe par la circulaire COLLOMB fait peser de graves dangers, le premier étant la rupture de confiance entre des personnes en situation de détresse et les associations humanitaires. Le risque est donc que ces personnes désertent les centres d'hébergement d'urgence et se retrouvent à la rue. Avec le soutien du groupe socialiste et des Ecologistes, nous arrivons à une motion moins complète, mais satisfaisante et qui sera surtout un point d'appui pour les associations concernées.

M. le Président Alain JUPPÉ : Avec le soutien du Groupe Communauté d'avenir qui s'est associé également à cette rédaction.

La motion est adoptée à l'unanimité si je comprends bien.

Unanimité

Je vous souhaite un bon appétit.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 HEURES 28

La Secrétaire de séance

Madame Dominique IRIART